



Palestine Solidarité

82

octobre 2022 | 3 €



DOSSIER
**NETTOYAGE ETHNIQUE
ET DÉPLACEMENTS FORCÉS**

L'été n'a pas vu s'améliorer la situation politique, loin de là : Israël a découvert la notion de « frappes préventives » qui rejoignent les « punitives » : le délit, c'est la présence même des Palestiniens. Les six ONG menacées sont l'objet de nouvelles agressions. Les concernant, la réaction molle des huit pays de l'UE, dont la France, n'a pas suffi à arrêter Israël. Une Europe décidément toujours très complice, qui s'appête à rouvrir en octobre à Prague les négociations pour



Amal Khader, invitée du CN

« rehausser » l'accord d'association UE-Israël et ouvrir de nouveaux champs d'échanges ! Pétitions, lettres des députés européens à M. Borrell, d'autres aux ministres des Affaires étrangères, n'ébranlent pas qui refuse le principe de réalité, d'un apartheid et d'une colonisation de plus en plus meurtriers. Le nettoyage ethnique avalisé par la Cour suprême israélienne s'accélère à Masafer Yatta. L'absence actuelle de direction politique de l'Autorité palestinienne n'en est que plus tragique. Comme de l'autre côté les élections israéliennes à venir.

Toutefois, l'apartheid fait désormais partie du vocabulaire français s'agissant d'Israël comme l'ont montré les réactions hystériques à l'excellente résolution de J-P. Lecoq, qui pourrait être discutée en mai 2023. Diffuser la lettre à M^{me} Colonna, intensifier nos contacts avec les parlementaires et groupes politiques s'impose donc comme les campagnes importantes à venir. La Fête de l'Huma a tenu ses promesses pour notre association : un stand AFPS dynamique, animé entre autres par tous les jeunes de retour de mission en Palestine, des débats, des informations indispensables sur Salah, l'apartheid, le nettoyage ethnique, et la présence irremplaçable de nos invités palestiniens Munther et Amal.

L'initiative citoyenne européenne : « stopcolonies » permet un accès direct à un site pour recueillir les signatures. Un nouveau souffle va être donné avec l'entrée de Avaaz comme partenaire pour promouvoir la pétition. Les GL sont invités à rencontrer et mobiliser, leurs partenaires locaux pour qu'ils passent du soutien à l'engagement concret et actif auprès de leurs membres et de leurs réseaux.

Nos contacts, la venue de Munther et Amal, comme l'actualité nous rappellent la nécessité de notre soutien à la résistance populaire palestinienne. Face à la multiplication des actes violents des colons soutenus par l'armée israélienne : la France DOIT agir et protéger les Palestiniens agressés et volés. De même pour Salah, notre compatriote, dont l'appel par rapport à sa carte de résident doit être examiné en février 2023, et qui vient de commencer une grève de la faim avec 30 autres prisonniers actuellement en détention administrative.

Nos travaux du samedi ont été éclairés par l'intervention chaleureuse et stimulante d'Amal Khader, militante de la résistance populaire de Beita, qui a souligné l'importance de l'unité du peuple palestinien et le rôle essentiel des femmes dans la lutte. Nous avons clôturé cette journée par un moment de convivialité bienvenu autour d'Amal à l'invitation du BN, parfaitement organisé par le GL de Nanterre.

Le CN a été l'occasion de faire le point sur les différents événements récents, en cours, ou à venir :

La jeunesse ? La mission de découverte de la Palestine de l'été a été un succès et les 10 jeunes qui y ont participé, ont tous été actifs lors de la fête de l'Humanité ! Au sein des GL, nous pouvons bénéficier de leur expérience, par exemple en leur demandant de témoigner, ou par leur maîtrise habituelle des réseaux sociaux. Ils peuvent également nous ouvrir à la

reconnaissance dans d'autres associations (étudiantes...)

Actions pour la levée du blocus de Gaza et projets à Gaza : nombreuses sur les réseaux sociaux, avec un temps fort en juin. Retenons que le film de Roland Nurier *Yallah Gaza* sortira en février 2023. Qu'Abbeer Almasri (*Lumières sur Gaza*), danseuse de Gaza et correspondante de *Human Rights Watch* sera en France durant le mois de novembre. Elle est d'accord, si elle est sollicitée pour intervenir dans les GL. Il est aussi envisagé, en juin-juillet 2023, l'organisation d'une tournée de jeunes danseurs et danseuses de dabke en partenariat avec d'autres associations (à suivre donc). Enfin, nous apprenons que le département de français de l'Université al-Aqsa est très demandeur de tutorats pour 80 étudiant-es.

Campagnes BDS : l'AFPS reste impliqué de diverses façons dans la campagne DBIO (*Don't buy into occupation*). Participe avec nos partenaires au sein du GT Tram-Banques. Nous devons rester vigilants et surveiller les entreprises qui sont engagées dans le commerce ou les services dans les colonies, essentiellement lorsqu'elles sont très implantées en France, ou qu'elles répondent ici, à des appels d'offres (CAF de plus en plus présente; Alstom et Egis toujours très impliqués, Carrefour...). *A minima* les régions devraient être alertées sur ces situations par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et/ou par nous afin de pouvoir demander leur retrait des appels d'offres dans la mesure où ces sociétés sont inscrites sur la liste de l'ONU.

Est décidée la création d'un nouveau GT sur les questions militaires et sécuritaires. Il y a près de 4000 Français qui servent en Israël. Des préparations militaires à l'enrôlement en Israël sont organisées en France. Le GT se propose de préparer les éléments juridiques d'une réponse en collaboration avec des associations étudiantes.

Pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, les contours des partenariats évoluent sur la base du respect du droit et des projets sont en cours. Un rassemblement est prévu le 22 octobre à Lannemezan, l'AFPS y sera.

La gestion : suite au départ de notre trésorier, démissionnaire, le choix de la nomination de Véronique Hollebecque par le BN est présenté. Nous la remercions pour cet engagement. Il est rappelé qu'en plus des adhésions, les dons sont vitaux pour le fonctionnement même de l'AFPS.

Notre système informatique évolue. Un appel à compétences est lancé, pour assistance aux GL !

J. Fr

Dans ce numéro

2 Échos du Conseil national des 24 et 25 septembre 2022

3 Édito

4-5 Chroniques ordinaires de l'occupation

6 Israël : que peut-on attendre des prochaines élections ?

7 Le Jihad islamique palestinien, un islamisme nationalisme palestinien

9 #StopColonies : un nouveau départ pour l'ICE

10 Apartheid, le mot qui fait peur aux députés

12 Sabra et Chatila : nous n'oublions pas

13-14 Fiche formation

15 Réfugiés palestiniens, un statut temporaire ou définitif ?

16 Uns transfert silencieux

17 L'exemple de Masafer Yatta

18 « Être réfugiée palestinienne, c'est vivre en quête de son identité »

20 Situation et menaces à Jérusalem

22 Jérusalem : le cas du matricule 1124052

23 La colonisation et le nettoyage ethnique en Israël ?

25 La résistance populaire contre le nettoyage ethnique et les déplacements forcés en Cisjordanie

27 Les comptes de l'AFPS

28 L'AFPS à la fête de l'Huma

29 À la découverte de la Palestine

30 Les rendez-vous palestiniens du festival d'Avignon

De l'indignation à l'action

Comment ne pas être indignés par l'accumulation des événements de cet été ? À Masafer Yatta, au sud d'Hébron, c'est la plus grande opération de nettoyage ethnique depuis 1967 qui a été déclenchée, avec chaque jour de nouvelles destructions de maisons, de nouvelles attaques de colons et de l'armée israélienne avec l'objectif affiché d'obliger les habitants à partir. À Jénine, à Naplouse, les meurtres de jeunes Palestiniens par l'armée israélienne se sont poursuivis, la population n'en peut plus et la situation est de plus en plus explosive. Le 5 août, l'armée israélienne déclenchait une nouvelle opération militaire de bombardement de la Bande de Gaza, dans un concept inédit de « guerre préventive ». Le 18 août, c'était le raid de l'armée israélienne contre les locaux de sept des plus grandes organisations palestiniennes de défense des droits humains. Et le 4 septembre, une nouvelle décision de prolongation de la détention administrative de Salah Hamouri. Depuis le 30 juin, Israël est de nouveau entré dans une période électorale : dans le contexte de totale impunité dont il bénéficie, le crime est payant devant l'opinion publique. Plus que jamais, ce sont les sanctions qui devraient s'imposer, à l'exact opposé de la décision prise le 18 juillet par le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne, de reprendre les réunions du Conseil d'Association avec Israël après 10 ans d'interruption : un signal d'impunité reçu cinq sur cinq par les dirigeants israéliens, puisque les exactions israéliennes se sont enchaînées dans les semaines qui ont suivi cette annonce. Et malgré ces violations caractérisées des droits humains, malgré les nombreuses protestations, cette réunion reste prévue début octobre à Prague.

Cet été a aussi été marqué par l'irruption dans le champ politique de la question de l'apartheid israélien, par la proposition de résolution parlementaire signée par 38 députés « *condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien* ». Nous

saluons cette initiative, et apportons tout notre soutien à ces député-e-s, face aux attaques indignes qu'ils et elles ont subi. La réaction hystérique des inconditionnels de l'État d'Israël, dans un tir de barrage savamment orchestré, montre à quel point la mise en évidence de ce régime d'apartheid est ressentie comme une menace par les dirigeants israéliens.

Face à ces attaques, nous faisons d'abord le choix de l'information, de la discussion, de la pédagogie. Nous devons convaincre bien au-delà de celles et ceux qui sont déjà engagés pour la Palestine. L'apartheid n'est pas un slogan, c'est la définition juridique d'un crime contre l'humanité subi par le peuple palestinien dans son ensemble. Il n'est pas question de déterminer ni d'exclure quelque avenir que ce soit, il s'agit de montrer qu'aucun avenir acceptable ne pourra se construire sur une telle injustice.

Mais c'est aussi l'action qui s'impose à nous. En tournée en France, Munther Amira et Amal Khader, militant et militante de la résistance populaire, nous ont montré comment le peuple palestinien s'organise, dans des conditions particulièrement difficiles, pour résister tous les jours à la colonisation, au vol des terres et des ressources, à la violence des colons et de l'armée israélienne d'occupation.

C'est à nous qu'il revient de mener le combat de manière efficace en France et en Europe. Nous continuerons à faire connaître la situation du peuple palestinien dans toutes ses composantes et à soutenir son combat pour le droit et pour la vie. Nous agissons avec toujours plus de détermination pour réussir nos campagnes.

La campagne #StopColonies entre dans une nouvelle phase et une nouvelle dynamique, c'est de chacune et chacun d'entre nous que dépendra son succès.

Nos amis palestiniens nous montrent l'exemple d'une volonté sans faille, et c'est pour nous un très grand encouragement à faire de même.

Bertrand Heilbronn, 27 septembre 2022

UN FONDS CINÉMATOGRAPHIQUE POUR BLANCHIR L'APARTHEID!

Le *Shomron* Film Fund*, fonds cinématographique créé par des colons, distribue des subventions aux productions israéliennes tournées en Cisjordanie. Il invite les cinéastes israéliens à travailler avec lui. Miri Regev, ancienne ministre de la Culture d'extrême droite, en est la fondatrice – elle avait défrayé la chronique au festival de Cannes en 2017 dans une robe représentant la vieille ville de Jérusalem. Pour plus de 250 cinéastes israéliens « il constitue une partie du mécanisme de l'apartheid ». Aussi

se sont-ils engagés à ne jamais travailler avec lui car « les cinéastes sont responsables de l'image des sociétés dans lesquelles ils vivent. Dans une réalité d'occupation en cours et un processus rampant d'annexion, nous devons tracer une ligne rouge. »

FL

Source : Ha'aretz et Deadline.com

*Shomron : Samarie en hébreu. Utiliser le nom biblique pour nier la légitimité palestinienne.



ILS NE PARTICIPERONT PAS AU BLANCHIMENT DE L'APARTHEID!

Parmi les 250 cinéastes : Avi Moghrabi, Amos Gitai, Ari Folman, Eran Kolirin, Guy Davidi, Hagi Levi, Liam Atzmor, Nadav Lapid, Rachel Leah Jones, Yasmin Kinin... « Nous, soussignés, déclarons par la présente que nous ne coopérerons pas avec le Fonds Shomron, ni maintenant ni à l'avenir. Ni dans ses ateliers, ni dans ses

comités de sélection, ni dans nos réalisations [...] Nous appelons l'Académie israélienne du cinéma et de la télévision, ses dirigeants et ses membres en général, à ne pas transformer le cinéma israélien en un instrument de plus dans l'oppression du peuple palestinien ».

FL

Source : Deadline.com

MENTEUR ET CYNIQUE (OU COMIQUE INVOLONTAIRE) ?

Yaïr Lapid, chef du gouvernement par intérim, déclare que l'État hébreu : « attaché à la liberté de la presse et à la réglementation la plus stricte au monde en matière de tirs réels. Israël a exprimé sa tristesse à

la mort de la journaliste (Shireen Abou Akleh). C'est une tragédie qui s'est produite au milieu d'un incident de tir à balles réelles par des terroristes ».

Source : Courrier international



Fresque sur le Mur de l'apartheid, de l'artiste Taqi Spateen, à Bethléem

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE NE SAIT PAS QUI A TUÉ SHIREEN ABU AKLEH...



Fresque sur le Mur de l'apartheid, de l'artiste Taqi Spateen, à Bethléem

L'armée israélienne d'occupation admet que le tir qui a tué Shireen Abu Akleh venait bien de ses rangs mais pas question d'inculper le coupable. D'ailleurs, elle ne le connaît pas... « Je ne permettrai pas qu'un soldat qui se protégeait des tirs de terroristes soit poursuivi en justice juste pour obtenir des félicitations de l'étranger » a déclaré Yaïr Lapid en réponse à l'administration américaine qui

demandait – discrètement quand même – qu'Israël « examine de près sa politique et pratique en matière de tirs ». C'est vrai, ça, de quoi se mêle-t-elle l'administration américaine? On lui demande des armes et des millions de dollars. Pas des commentaires. Où va-t-on si nos soutiens inconditionnels se mêlent de juger nos pratiques!

FL

Source : Le Figaro

Israël : que peut-on attendre des prochaines élections ?

Le 1^{er} novembre, les Israéliens sont appelés à élire un nouveau parlement, pour la cinquième fois en quatre ans.

Dès son entrée en fonction en juin 2021, le gouvernement hétéroclite mené par le nationaliste religieux Naftali Bennett affolait les paris sur la durée de sa survie. Son alliance avec le libéral Yair Lapid (17 députés), les dissidents de Netanyahu au sein du Likoud (6 députés), la gauche sioniste et les islam-conservateurs (4 députés) ressemblait davantage à du bricolage qu'à une construction politique sereine. Seul le fait d'empêcher l'ancien Premier ministre de garder les clés du pouvoir les réunissait.

Arrivé en tête des élections, Netanyahu cumulait un million de voix (30 députés), soit près de deux fois plus que son premier rival. Dès lors, chaque vote à la *Knesset* était l'occasion pour le Likoud et ses alliés de pointer les contradictions du gouvernement, et de le renverser. C'est désormais chose faite.

À gauche, rien d'enthousiasmant

Comme à l'accoutumée, les premiers jours de la campagne électorale ont vu se multiplier les tractations pour d'éventuelles alliances afin d'augmenter ses chances de franchir le seuil électoral fixé à 3,25 %. À gauche, rien de tout ça. Les Travailleurs (7 députés) feront cavalier seul, misant tout sur leur leader Merav Michaeli, tandis que le *Meretz* (6 députés) a revu sa copie. Son ancien leader, Nitzan Horowitz, compromis à un poste ministériel d'un gouvernement responsable de la mort de 120 Palestiniens depuis le 1^{er} janvier 2022, est désormais septième sur la liste du parti et risque de ne plus siéger à la *Knesset*. Les militants du parti censé incarner le camp de la paix (*Meretz*), misent désormais sur Zehava Gal-On, qui avait déjà dirigé le parti entre 2012 et 2018. Membre de *B'tselem*, Gal-On dit vouloir renouveler l'alliance entre « Arabes et Juifs », et l'engagement de son parti contre l'occupation.

L'historique union des partis non sionistes et arabes n'est plus. La liste unifiée avait déjà souffert, lors du dernier scrutin, du départ des islam-conservateurs, passant de quinze à six députés. Le prochain scrutin verra une nouvelle scission, avec d'un côté les communistes d'*Hadash* menés par Ayman Odeh, alliés au parti *Ta'al* dirigé par Ahmed Tibi. De l'autre, les nationalistes arabes de *Balad* mèneront leur propre liste. Si les raisons de cette division restent troubles, chacun se renvoyant la responsabilité à coups de tweets et posts *Facebook*, il semble que la volonté assumée d'Odeh de prendre part à un gouvernement dirigé par Lapid ait pu compliquer les négociations, tout autant que l'ordre des candidats sur la liste commune.

Qui pour barrer la route à Netanyahu ?

Parmi les opposants au leader du Likoud, Lapid continue de progresser en s'appuyant sur un électorat jeune, urbain et européen. Derrière lui, l'actuel ministre de la Défense et ex-chef d'état-major, Benny Gantz, espère jouer les trouble-fêtes en affichant le ralliement d'anciens hauts officiers, notamment un autre chef d'état-major Gadi Eizenkot.

Si les sondages donnent le Likoud en tête, rien n'assure à Netanyahu une majorité de députés. N'ayant plus de soutien au centre de l'échiquier électoral, contesté à droite, toujours empêtré dans ses affaires politico-judiciaires, il pousse les organisations d'extrême droite à passer des alliances afin d'entrer à la *Knesset*. Ainsi, la coalition entre les leaders des colons fanatiques, Bezalel Smotrich et Itamar Ben Gvir, ne cesse de progresser dans les sondages, créditée de plus de dix députés ! Netanyahu pourra également s'assurer du soutien des deux grands partis ultra-orthodoxes, les orientaux du *Shas* (9 députés), et les ashkénazes de *Judaïsme unifié de la Torah* (7 députés).

Les Palestiniens comme premières victimes

Une campagne électorale en Israël n'annonce généralement rien de bon pour les Palestiniens. Pour tenter de renforcer leurs dimensions sécuritaires, Lapid et Gantz ont orchestré les bombardements de cet été sur la bande de Gaza, se félicitant de l'élimination de dirigeants du Jihad islamique palestinien, quitte à décimer des familles. Sans oublier la multiplication des opérations en Cisjordanie, notamment autour de Jénine. C'est dans ce contexte que la journaliste Shireen Abu Akleh a été tuée par un sniper israélien.

Les premiers rivaux de Netanyahu n'ont pas plus de volonté que lui de voir l'établissement d'un État palestinien. À leur manière, ils ont maintenu le régime d'apartheid avant, peut-être, de laisser leur place à un gouvernement qui compterait dans ses rangs les représentants des colons coupables de 180 attaques contre des civils palestiniens depuis le 1^{er} janvier. ■

Thomas Vescovi*

*Auteur de *L'échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël*, La Découverte, 2021.

Le Jihad islamique palestinien, un islamisme nationaliste palestinien

Considérée par les Palestiniens comme une organisation de résistance et un membre à part entière du mouvement national palestinien, le Jihad islamique demeure inscrit sur la liste officielle des groupes terroristes de l'Union européenne et des États-Unis.

Le Mouvement du Jihad islamique en Palestine a été la principale cible de l'armée israélienne lors de la dernière agression contre la bande de Gaza. Qu'est-ce qui caractérise cette organisation ?

Nicolas Dot-Pouillard : Le Jihad islamique palestinien (JIP) apparaît dans les années 1970. Ses premiers cadres viennent soit de la confrérie des Frères musulmans, à une époque où le Hamas n'existe pas, soit d'anciens nationalistes arabes membres d'organisations armées, notamment du *Fatah*. C'est par exemple le cas de son actuel secrétaire général, Ziad Nakhleh, qui vient originellement d'une petite organisation nasérienne, basée à Gaza et active dans les années 1960.

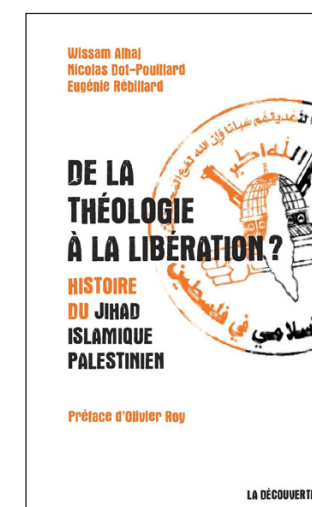
Le fondateur du JIP, Fathi Shiqaqi, assassiné en 1995 par les services secrets israéliens, était membre des Frères musulmans. Il rompt avec la confrérie suite à la révolution iranienne de 1979, en soutenant l'ayatollah Khomeiny. Il perçoit à l'époque un double manque : l'OLP ne place pas suffisamment l'islam au centre de son combat, tandis que les Frères musulmans ne s'intéressent pas à la dimension nationaliste de la lutte palestinienne.

À cette époque et jusqu'à la création du Hamas en 1987, les Frères musulmans font essentiellement des actions caritatives en partant du principe que l'islamisation de la société doit précéder tout objectif de libération de la Palestine. Shiqaqi et ceux qui vont le suivre inversent le logiciel : il n'y a pas de société islamique envisageable sous occupation, donc le combat national doit être prioritaire.

N'oublions pas qu'en 1979, pour une part considérable de la jeunesse palestinienne ou libanaise, l'Iran et sa révolution reprennent le flambeau de l'anti-impérialisme dans la région. Le nationalisme arabe était mort : le Président égyptien Sadate se rend à Jérusalem en 1977, des organisations panarabistes irakiennes et syriennes sont en guerre, les utopies de gauche se confrontent à l'invasion soviétique de l'Afghanistan largement condamnée par la jeunesse de la région, la gauche libanaise s'enfoncé dans la guerre civile qui ravage le pays...

Au même moment où ces aspirations politiques de gauche et laïques s'essouffent, il y a la fascination pour le renversement du pouvoir en Iran. Et ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un coup d'État militaire comme l'ont vécu les peuples égyptien ou syrien, mais d'un mouvement populaire qui dans le même temps entraîne la fermeture de l'ambassade israélienne à Téhéran au profit d'une représentation diplomatique de l'OLP, ouvrant la voie à la visite d'Arafat et à sa rencontre avec Khomeiny.

On assiste pendant la décennie 1980 à une évolution du champ



nationaliste arabe où une partie va quitter le giron de la gauche ou du nassérisme pour se revendiquer d'un islamisme nationaliste. Au Liban, cette tendance s'inscrit dans la fondation du Hezbollah. Côté palestinien, il faut attendre 1992 et le premier congrès officiel du Mouvement du Jihad islamique en Palestine. Avant cette date, il s'agissait essentiellement d'une mouvance composée d'individus issus d'univers très différents.

Le JIP se distingue également par la priorité absolue mise à la lutte armée et aux activités clandestines. Si le JIP dispose d'institutions caritatives, c'est tout à fait secondaire, contrairement au Hamas pour qui l'action sociale reste un enjeu majeur. Cette caractéristique en fait un mouvement populaire auprès de la population, mais qui n'a pas pour autant vocation à rassembler les masses comme le Hamas ou le *Fatah*. Contrairement au JIP, ces deux dernières sont aussi

des partis politiques qui ont vocation à multiplier les champs d'action et surtout à être en capacité de diriger.

Quel est le projet politique du JIP ?

N. D.-P. : Le JIP est souvent réduit au terme « Jihad » : mais il n'a rien à voir avec les mouvements « jihadistes » de type Al-Qaïda ou Daech. La notion de « Jihad » dans le JIP s'inscrit dans le cadre de la lutte armée pour la libération de toute la Palestine. Raison pour laquelle l'organisation mentionne à la fin de son nom « en Palestine », et dans la théorie politique qu'elle produit, le concept de « Jihad » se limite au territoire palestinien.

Lorsque les premières cellules se mettent en place, dans la décennie 1980, il n'est par exemple pas à l'agenda de ses membres d'aller combattre en Afghanistan ou sur d'autres terrains. Cette démarche demeure la même aujourd'hui, d'où cette appellation d'islamisme nationaliste.

Le JIP est souvent présenté comme un avant-poste iranien en territoire palestinien. Qu'en est-il ?

N. D.-P. : L'ouvrage de Shiqaqi en hommage à Khomeiny étant le principal moment de la mise en place du JIP, l'organisation est régulièrement présentée comme d'obédience chiite. Ce qui est faux. Ses dirigeants ont toujours démenti cela, affirmant se revendiquer du panislamisme, c'est-à-dire de l'union nécessaire des musulmans au-delà de leur credo.

Le lien entre l'Iran et le JIP est en réalité organique et non confessionnel. Cependant, n'ayons pas de vision simpliste d'un rapport strictement vertical : le JIP n'agit pas aux ordres de Téhéran et il peut y avoir

des tensions entre les deux. Par exemple, le JIP tient une ligne stricte de neutralité totale : ni intervention, ni prise de position dans les affaires internes arabes, comme ce fut le cas en Syrie, en Irak ou au Yémen, alors que Téhéran pressait ses dirigeants d'y soutenir les factions chiites et pro-iraniennes.

Pour autant, le JIP dit faire partie de l'Axe de la résistance qui réunit grosso modo la Syrie, l'Irak, le Hezbollah libanais, le Hamas palestinien et les unités populaires en Irak.

Quelles relations le JIP entretient-il avec les autres organisations du mouvement national palestinien ?

N. D.-P. : Beaucoup de dirigeants du JIP viennent du *Fatah* ou des Frères musulmans. Ils se connaissent les uns et les autres. Les relations varient suivant la période et la conjoncture, entre franche amitié et critique sévère.

Le JIP a toujours refusé de participer à une institution liée aux accords d'Oslo, à commencer par les élections législatives et présidentielles. Ce boycott ne concerne pas les scrutins municipaux et syndicaux (notamment étudiants), car indépendants d'Oslo, mais les candidatures ne se font pas sous le nom du JIP.

Cette opposition à Oslo a permis au JIP de se positionner entre le *Fatah* et le *Hamas*, tenant depuis 2006 une ligne de médiation entre les deux mouvements, sans pour autant mettre de côté les critiques envers chacun d'eux.

Le *Fatah* est accusé, de par son acceptation du cadre des négociations d'Oslo et de l'Autorité palestinienne, de favoriser le maintien de l'occupation. Pour le *Hamas*, la critique du JIP porte sur sa participation aux élections de 2006 qui aurait vu l'organisation tomber dans un piège : il serait entré dans une concurrence pour le pouvoir avec le *Fatah*, ce qui est jugé fatal pour le mouvement national palestinien, et l'aurait conduit à se soumettre indirectement à Oslo en prenant le pouvoir d'une autorité nationale palestinienne à Gaza.

La ligne du JIP est très claire : ces deux organisations doivent quitter toute structure de pouvoir, quitter à les dissoudre, et retourner à un cadre décisionnel unique et représentatif, que pourrait être l'OLP.

Le JIP n'est pas pour autant membre de l'OLP, considérant que cette structure doit d'abord être profondément réformée. Premièrement par l'élection d'un nouveau Conseil national palestinien émanant des Territoires occupés et de toute la diaspora palestinienne. Deuxièmement par l'intégration du *Hamas* et du JIP au sein de sa direction. C'était d'ailleurs le sens de la feuille de route signée en septembre 2020, à Beyrouth, par les secrétaires de toutes les organisations palestiniennes. Le JIP a signé le document par désir de rejoindre le consensus, tout en indiquant maintenir le boycott des élections liées à Oslo. Ce processus devait débiter par les élections législatives et présidentielles du printemps 2021, que Mahmoud Abbas a finalement annulées.

Pouvez-vous revenir sur les événements de cet été et comment ils ont conduit à des tensions entre Hamas et JIP, ainsi qu'à des critiques publiques contre l'Égypte ?

N. D.-P. : Mon analyse c'est que cela faisait partie de la stratégie des Israéliens : en menant une attaque dite préventive contre les positions du JIP dans la bande de Gaza, en assassinant un certain nombre de ses dirigeants, l'armée israélienne a mis le *Hamas* dans une position compliquée.

Tout a commencé par l'arrestation entre juillet et août de dirigeants du JIP en Cisjordanie, notamment Bassam Saadi. Cisjordanie où est

en train de se constituer une relation quasi organique entre les brigades du JIP, nommées les Brigades Al-Qods, et les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, branche armée du *Fatah*. À Naplouse et à Jénine, ces deux groupes travaillent ensemble, parfois même sous des noms indistincts : Brigades de Jenine, Naplouse etc... Les Égyptiens ont affirmé à la direction du JIP que les Israéliens n'iraient pas plus loin et qu'une libération de ces cadres pouvait être rapidement réglée. Sauf que c'est exactement l'inverse qui s'est produit : les Israéliens ont bombardé Gaza, visant le JIP.

Dans la bande de Gaza, le JIP est membre de la coordination militaire au sein d'une chambre commune qui existe depuis deux ou trois ans. Celle-ci regroupe la quasi-totalité des brigades armées présentes dans la zone, sans distinction entre tendances politiques. Dès les premiers bombardements israéliens, de réelles tensions se sont révélées entre *Hamas* et JIP. Pendant plusieurs jours, la direction du *Hamas* s'est interrogée sur la mobilisation de ses brigades et des rencontres ont eu lieu à Beyrouth, Téhéran et Gaza entre les deux mouvements.

Soit le *Hamas* ne participait pas au combat, et c'est ce qui est arrivé puisque ses brigades n'ont pas été mobilisées et aucune roquette du *Hamas* n'a été tirée pendant cette guerre, mettant l'organisation en porte à faux avec sa base, ses cadres militaires et ouvrant la voie aux critiques des autres factions armées qui, elles, ont épaulé le JIP ; soit le *Hamas* intervenait et mettait en danger son objectif principal qui est la reconstruction de la bande de Gaza depuis les destructions subies en 2021.

Le *Hamas* a subi des pressions énormes de l'Égypte et du Qatar pour ne pas intervenir, et il n'est pas envisageable actuellement pour l'organisation de se brouiller avec ces deux États. L'Égypte a la main sur l'ouverture hebdomadaire du checkpoint de Rafah au sud de Gaza et joue le rôle de médiateur avec Israël pour l'échange de prisonniers. C'est d'ailleurs ainsi que le *Hamas* a justifié sa non-intervention : la priorité actuellement est la libération des prisonniers. Suite à la décision du *Hamas*, le JIP a communiqué contre l'Égypte, accusée de ne pas avoir été sérieuse dans les informations transmises et de s'être laissé berné par les services secrets israéliens.

Si l'Égypte garde un rôle central auprès des organisations palestiniennes c'est parce que les services secrets égyptiens, au-delà de la politique du maréchal Sissi, restent un interlocuteur indispensable pour toute question liée aux prisonniers, à la gestion de la bande de Gaza ou au cessez-le-feu avec l'armée israélienne. Le Caire tient par ailleurs à garder cette carte pour s'assurer un rôle central dans la région et rappelle à ses alliés occidentaux, dès qu'il est possible, que le dossier palestinien doit rester entre ses mains.

Propos recueillis par Thomas Vescovi



Nicolas Dot-Pouillard est chercheur associé à l'Institut français du Proche-Orient à Beyrouth et auteur de nombreux ouvrages sur la société palestinienne, dont *De la théologie à la libération. Histoire du Jihad islamique palestinien* (La Découverte, 2014) co-écrit avec Wissam Alhaj et Eugénie Rébillard.

#StopColonies : un nouveau départ pour l'ICE

Une nouvelle saison de la campagne #StopColonies va se dérouler d'octobre à décembre, avec l'objectif de 100 000 signatures supplémentaires en France. Le mot d'ordre est simple : nous ne voulons pas de la colonisation, et nous ne voulons pas que l'Union européenne en reste complice.

58 000 signatures recueillies fin juin. 68 000 fin août. Après quelques mois de campagne, le rythme et le nombre de signatures de l'Initiative citoyenne européenne #StopColonies (#StopSettlements) n'était pas à la hauteur de l'objectif du million de signatures à réunir avant le 20 février 2023. Il fallait réagir pour cette priorité et une mobilisation dynamique afin d'atteindre le million de signatures en février 2023 !

L'ICE est un mécanisme compliqué, et le sujet de notre initiative pas vraiment dans l'air du temps, ce qui rend d'autant plus difficile de la diffuser au sein de la société civile. Quand certains pays sont fortement mobilisés : Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, la France dans une moindre mesure ; d'autres semblent à la traîne : l'Espagne et l'Italie...

Comment avoir une stratégie plus incisive ?

Au niveau européen, l'événement majeur est l'entrée dans l'arène le 2 octobre de avaaz.org, le numéro un des pétitions dans le monde, qui est en mesure de solliciter des millions de personnes sur les enjeux climatiques et le respect des droits humains. Partenaires depuis le début de la campagne, experts en communication vers le grand public, engagés pour les droits du peuple palestinien, ils ont maintenant décidé de s'investir pleinement. Fin septembre, nous sommes passés à 72 500 signatures. Une nouvelle dynamique est maintenant lancée. Mais cet engagement d'*Avaaz* ne suffira pas à lui seul à atteindre le million, et c'est donc à chaque coalition nationale qu'il appartient de transformer l'essai.

Au niveau de la campagne française, avec la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine qui en assure la coordination, il avait été décidé dès le mois de juillet de donner un nouveau tour à la campagne, en nous appuyant sur un conseil en communication. C'est donc maintenant une nouvelle stratégie qui se met en place. Une saison 2 de la campagne #StopColonies va se dérouler d'octobre à décembre, avec l'objectif de 100 000 signatures supplémentaires en France en dehors de celles obtenues par *Avaaz*. En voici les principales clés :

- › Mettre en avant la réalité concrète, les hommes, femmes et enfants qui souffrent tous les jours de la colonisation ; les exemples, malheureusement, ne manquent pas...
- › Avoir une communication régulière et répétée, par e-mail et sur les réseaux sociaux, et investir des moyens pour élargir nos cibles.
- › Mener un travail spécifique vers la presse nationale et régionale.
- › Mobiliser les organisations partenaires de la campagne, qui pour la plupart devront passer du soutien à l'engagement.

Nous avons trois mois pour réussir ce premier objectif, avant le sprint final de janvier-février. Vous en serez les premiers

acteurs. D'abord par les journées d'action qui seront impulsées partout en France, qui devront nous mobiliser largement avec nos partenaires au niveau local, rendre cette campagne visible, la faire relayer par la presse et faire signer dans la rue. Mais aussi en étant, chacune et chacun, des acteurs de la communication. Nous vous appelons à relayer largement et régulièrement, y compris à votre famille et vos amis, les messages que nous vous enverrons, aussi bien par e-mail que sur les réseaux sociaux.

Le mot d'ordre de notre campagne est simple et clair : la colonisation, nous n'en voulons pas, et nous ne voulons pas que l'Union européenne en reste complice. Pour cela, il faut signer et faire signer sur stopcolonies.fr tout simplement !

Une très mince victoire symbolique

Le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et vice-président de la Commission européenne, Josep Borrell, a déclaré à propos des raids israéliens contre six organisations de la société civile palestinienne, du 22 août : « ... Ces actions ne sont pas acceptables... Une société civile libre et forte est indispensable pour promouvoir les valeurs démocratiques et pour une solution à deux États. L'UE est déterminée à continuer à soutenir la société civile [...]. Elle soutient fermement les organisations non gouvernementales pour faire respecter le droit à la liberté d'expression et d'association dans le Territoire palestinien occupé » ⁽¹⁾

De même, les porte-parole des ministères des affaires étrangères de Belgique, du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, d'Espagne, de Suède et des Pays-Bas ont publié une déclaration commune en soutien aux six organisations. « Comme nous l'avons déjà expliqué, aucune information substantielle n'a été reçue d'Israël qui justifierait une révision de notre politique à l'égard des six organisations de la société civile palestinienne sur la base de la décision israélienne de désigner ces ONG comme des « organisations terroristes » ...

Ces déclarations sont dramatiquement insuffisantes. Les autorités françaises et européennes, doivent publiquement condamner les décisions israéliennes concernant ces ONG. Exiger l'annulation des décrets gouvernementaux et des ordres militaires qui les visent depuis octobre 2021. Si nécessaire en prenant les mesures de rétorsions à l'encontre du gouvernement israélien afin qu'il mette un terme à une politique digne des États les plus totalitaires. ⁽²⁾

https://www.eeas.europa.eu/eeas/israelpalestine-statement-high-representative-josep-borrell-israeli-raids-six-palestinian_en

<https://www.france-palestine.org/Un-nouveau-coup-de-force-israelien-d-une-extreme-gravite-contre-les-ONG>

Jacques Fröchen et Bertrand Heilbronn

Apartheid, le mot qui fait peur aux députés

Le 13 juillet dernier, Jean-Paul Lecoq, député PCF de Seine-Maritime, présentait à l'Assemblée nationale une proposition de résolution ⁽¹⁾ condamnant « l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien ». Pour les 35 députés signataires (22 PCF, 9 LFI et 4 EELV) ⁽²⁾, aucun doute : Israël est bien un pays d'apartheid. Mais cette position est loin d'être majoritaire dans la classe politique française...

Un exposé des motifs pourtant clair

Cet exposé recense les principaux textes fondateurs (notamment la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) ainsi que les instruments plus récents qui définissent le crime d'apartheid :

- › convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), dont Israël est partie depuis 1979 ;
- › convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (AG de l'ONU de 1973) qui fournit la définition la plus détaillée du crime d'apartheid ;
- › statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 qui classe l'apartheid dans les crimes contre l'humanité, ce qui importe l'instruction et les poursuites pénales potentielles sous la juridiction de la CPI.

Il est à noter que, selon le Droit international, l'interdiction d'apartheid s'applique à tous les États, sans exception. Trois critères permettent de qualifier un régime d'apartheid :

- › un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématique d'un groupe racial par un autre ;
- › une intention de maintenir ce régime ;
- › un ou plusieurs actes inhumains énumérés par la Convention sur les crimes d'apartheid, tels que le transfert forcé de populations, les tortures et meurtres, commis dans le cadre de ce régime institutionnalisé.

Une analyse rigoureuse de la politique israélienne d'apartheid...

... qui s'appuie sur des déclarations et des documents indiscutables :

- › les centaines de résolutions du Conseil de sécurité et de l'AG de l'ONU condamnant la politique de colonisation israélienne ;
- › les résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- › les rapports détaillés d'ONG israéliennes (*B'Tselem...*) palestiniennes (*Al-Haq...*) et internationales (*Human Rights Watch, Amnesty International*).

Ces différents documents démontrent que les critères

ci-dessus permettent de qualifier d'apartheid le régime israélien.

Rappelons quelques points de cette politique d'apartheid de l'État israélien :

› avant même la création de l'État israélien, les autorités du *Yishouv* ⁽³⁾ ont amorcé l'expulsion des Palestiniens, politique prolongée par le gouvernement de Ben Gourion ; entre 1947 et 1949, près de 800 000 Palestiniens ont été expulsés et Israël leur a refusé le droit au retour ; la population palestinienne est perçue comme une menace démographique qu'il faut contrôler et dont il faut réduire l'accès à la terre aussi bien en Israël (la population palestinienne n'a aujourd'hui plus que 3 % des terres) que dans les territoires occupés, en particulier à Jérusalem-Est qui subit une judaïsation forcée.

› la colonisation de pans entiers de la Cisjordanie, parfois par des colonies illégales selon la législation israélienne... mais tolérées.

› la discrimination légale : Israël a multiplié les lois discriminatoires : loi sur les biens des absents, sur la nationalité, sur la planification, sur la colonisation et, pour parachever cet édifice législatif, la loi fondamentale sur l'État-nation de 2018 qui réserve le droit à l'autodétermination aux seuls Israéliens juifs.

› les actes inhumains se sont aggravés en permanence : arrestations arbitraires, mauvais traitements et tortures, détentions administratives (le cas de Salah Hamouri est exemplaire), la situation de la Bande de Gaza (sous un triple blocus depuis 2007) est le summum de cette politique.

› et l'on pourrait multiplier les exemples...

Pour la reconnaissance de l'État de Palestine et la légalisation de l'appel au boycott des produits israéliens

Les deux derniers points de la « proposition Lecoq » ne concernent pas l'apartheid, mais des questions qui font débat :

› la reconnaissance de l'État de Palestine par la France, conformément aux résolutions de l'AN du 2-12-2014 (339 voix pour, 151 contre) et du Sénat du 11-12-2014 (153 voix pour, 146 contre). Mais le Président de la République de l'époque (F. Hollande) n'en a pas tenu compte, pas plus que l'actuel... Aujourd'hui 139 des 197 pays membres de l'ONU reconnaissent l'État de Palestine et plusieurs pays européens semblent disposés à le faire si la France s'engageait ⁽⁴⁾.

› la reconnaissance de la légalité de l'appel au boycott des produits israéliens. Dans un arrêt du 11-06-2020, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour avoir sanctionné l'appel au boycott de produits israéliens. Les autorités françaises auraient donc dû abroger les circulaires Alliot-Marie de 2010 et Mercier de 2012. Cela n'a pas été fait. Au



N° 143 rectifié

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien.

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Paul LECOQ, Soumya BOUROUHA, Moetai BROTHERSON, Jean-Victor CASTOR, Steve CHAILLOUX, André CHASSAIGNE, Pierre DHARRÉVILLE, Elsa FAUCILLON, Sébastien JUMEL, Emeline K/BIDI, Karine LEBON, Tematai LE GAYIC, Yannick MONNET, Marcellin NADEAU, Davy RIMANE, Stéphane PEU, Fabien ROUSSEL, Nicolas SANSU, Jean-Marc TELLIER, Jiovanny WILLIAM, Hubert WULFRANC, Idir BOUMERTIT, Emmanuel FERNANDES, David GUIRAUD, Julie LAERNOES, Charlotte LEDUC, Pascale MARTIN, Francesca PASQUINI, Thomas PORTES, Loïc PRUD'HOMME, Sabrina SEBAIHI, Ersilia SOUDAIS, Aurélien TACHÉ, Bénédicte TAURINE.

Député-e-s.

contraire, en 2020, Dupont-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice a adressé une dépêche aux procureurs consacrée « à la répression des appels discriminatoires des produits israéliens », en contradiction avec l'arrêt de la CDEH.

La « proposition Lecoq » se termine par une proposition de résolution en 8 points qui devrait être soumise à l'AN (soutien à la solution à deux États, condamnation du régime israélien d'apartheid, embargo sur les ventes d'armes, sanctions ciblées, rappel de la primauté de la CEDH sur la législation nationale...).

Tempête dans le landerneau politique parisien

Les réactions à la « proposition Lecoq » furent multiples et parfois violentes. Elles proviennent d'abord des thuriféraires associatifs habituels de l'État d'Israël (le CRIF, la LICRA...) et d'hommes politiques de droite et d'extrême-droite (M. Habib, S. Maillard, X. Bertrand, L. Alliot...), mais aussi d'une partie de la gauche, en particulier de J. Guedj (PS) qui dénonça la qualification d'Israël comme un État d'apartheid et s'opposa au projet de « légaliser le boycott », tout en rappelant qu'il était « pour la légalisation de l'État de Palestine » (Le Monde, 23-07-2022) ; c'est aussi le cas d'un dirigeant du PCF, C. Piquet, qui a fermement attaqué la « proposition Lecoq ». Il faut aussi rappeler que, suite au début de cette polémique, deux députées socialistes (C. Pires-Beaune et C. Rouaux) retirèrent leur signature ainsi que deux personnalités de LFI, M. Panot et A. Quatennens.

Les critiques portaient principalement sur deux points : la qualification d'Israël d'État d'apartheid et l'utilisation de l'expression « groupe racial ».

› en ce qui concerne le premier point, en raison des multiples rapports, études... il est devenu difficile de nier la réalité de l'apartheid en Israël, c'est pourquoi les sionistes et les pro sionistes se réfugient derrière des arguties : « importation du conflit », risque d'« instrumentalisation du débat » (J. Guedj, L'Humanité, 8-09-2022), et surtout « Israël n'est pas l'Afrique du Sud », mais ni les travaux précités, ni la « proposition Lecoq » ne l'affirment : le concept d'apartheid, certes né de la situation sud-africaine, est « une notion de droit international permettant de qualifier un certain type de crimes » (J. Salingue, L'Anticapitaliste, 5-08-2022).

› l'expression « groupe racial » peut être troublante. Comme le rappelle D. Vidal dans L'Humanité du 1^{er} août 2022 : elle « ne me convient pas pour désigner les juifs en général et les Israéliens en particulier ». Et l'on peut s'étonner qu'elle soit utilisée 6 fois dans la « proposition Lecoq », cependant elle provient d'un texte officiel de l'AG de l'ONU (1973) repris dans le Statut de Rome de la CPI (1998).

En fait, ces critiques, qu'elles soient formulées de manière virulente ou plus policée, visent d'abord à masquer le refus d'analyser la nature du régime israélien qui, chaque jour, est de plus en plus clairement un régime d'apartheid, que ce soit à l'intérieur de la Ligne Verte ⁽⁵⁾ ou dans les territoires occupés.

Pour conclure

La proposition de résolution de J.P. Lecoq est une première à l'AN ; bien documentée et argumentée, elle est un point d'appui important pour le soutien au peuple palestinien. Elle fait en permanence référence au droit international (ce qui explique sans doute qu'elle réaffirme « la solution à deux États », qui est liée à la résolution 181 du 29-11-1947. Envisagée par J.P. Lecoq dès mai dernier, cette proposition aurait pu/dû être négociée plus largement dans le cadre de la NUPES. Elle est maintenant sur le bureau de l'AN et devrait être présentée prochainement dans une niche parlementaire (J.P. Lecoq, Orient XXI, 9-09-2022). Par la suite, elle sera transmise à des groupes parlementaires proches dans d'autre pays européens. Comme J.P. Lecoq, continuons à dire les choses. Le soutien – le plus large possible – au peuple palestinien lui permettra d'avancer vers la victoire. ■

Jacques Fontaine

(1) Une résolution est un avis émis par l'AN ou le Sénat, pas un projet de loi.

(2) 39 signataires au départ, dont 4 ont retiré leur signature depuis la publication

(3) Le *Yishouv* est le peuplement juif en Palestine avant la création d'Israël.

(4) Aujourd'hui 9 pays européens : la Suède depuis 2014, Chypre et Malte depuis 1988, et également la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Bulgarie et la Roumanie depuis l'époque des démocraties populaires, avant leur entrée dans l'Union européenne

(5) Ligne verte : ligne de cessez-le-feu de 1949, en vigueur jusqu'en 1967.



Un mémorial en hommage aux victimes du massacre de 1982, dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila, à Beyrouth, au Liban, le 8 avril 2016. Plus de 10 000 réfugiés vivent dans le camp surpeuplé de Chatila dans de mauvaises conditions.

Sabra et Chatila : nous n'oublierons pas

C'était il y a 40 ans. L'été se terminait. La présence de l'OLP au Liban venait de prendre fin. L'héroïque résistance des commandos palestiniens avait duré suffisamment pour permettre la mise en place d'une force d'interposition franco-italo-étasunienne : la direction de l'OLP et ses forces militaires ont pu quitter le Liban avant le 1^{er} septembre. Le plan du criminel Sharon « éliminer tous les terroristes » (c'est-à-dire la direction de l'OLP) n'avait pas réussi.

Le 15 septembre (lendemain de l'assassinat du président libanais Béchar Gemayel par un Libanais pro-syrien), Israël, reniant ses engagements, envoie son armée dans Beyrouth-Ouest où se situent les camps de Sabra et Chatila qui ont été évacués par les combattants de l'OLP à la fin du mois d'août : du 16 au 18 septembre, des milliers de civils palestiniens désarmés sont massacrés par les milices libanaises phalangistes (chrétiens d'extrême droite), sous l'œil complaisant des soldats israéliens qui éclairent les deux camps avec de puissants projecteurs, ce qui facilite les massacres phalangistes. (cf Jean Genet : *Quatre heures à Chatila*).

La complicité passive était évidente et a été démontrée par le rapport Kahane, rapport de la commission d'enquête créée par le gouvernement israélien le 28 septembre 1982. Dans son rapport du 8 février 1983, elle conclut à la responsabilité directe des milices phalangistes et à la responsabilité indirecte des autorités israéliennes, notamment celle du Premier ministre (Menachem Begin ; du Ministre de la défense, Ariel Sharon [dont la commission demande

la démission]). Elle met en cause aussi la responsabilité des autorités libanaises et de l'ambassadeur étasunien à Beyrouth. On peut se demander si le rôle de la commission Kahane était bien de faire la lumière sur les responsabilités israéliennes dans les massacres de Sabra et Chatila... ou seulement d'établir un pare-feu, quitte à sacrifier le pion Sharon, pour éviter que l'opprobre mondial ne rejaillisse trop violemment sur Israël et ses dirigeants, alors que leur responsabilité était de mieux en mieux établie ? Poser la question, c'est bien évidemment y répondre...

Mais n'était-ce que de la complicité passive ? L'ouverture progressive d'archives israéliennes et leur publication montrent que cette complicité allait bien au-delà : en 2012, le chercheur de l'université Columbia, Seth Anziska, « démontre la planification du massacre de Sabra et Chatila par Israël ainsi que la complicité des représentants américains » (D. Vidal, *Mediapart*, 14-09-2022). Ces massacres (comme bien d'autres de Deir Yassine à Srebrenica et Boutcha) « sont un instrument de guerre utilisé par des pouvoirs criminels pour modifier la démographie et redéfinir les frontières communautaires ». Ce ne sont pas des « vengeances spontanées » mais « des plans stratégiques prémédités » (Leila Shahid, citée par D. Vidal). Et j'emprunte une phrase à D. Vidal pour conclure : « Face à l'Histoire, Israël ne pourra plus dissimuler ses responsabilités, indirectes ET directes, dans ce massacre à caractère génocidaire ».

Jacques Fontaine

Le nationalisme palestinien depuis la création de l'État d'Israël

Première partie : l'OLP et ses composantes

La question de l'« Émergence et évolution des nationalismes juif et palestinien » a été traitée dans les fiches de formation des PalSol N° 75 et 76.

Une étude du nationalisme palestinien depuis la création de l'État d'Israël complétera ce travail, sous le double aspect du nationalisme « classique », celui de l'OLP et de ses diverses composantes et, dans une seconde fiche, du nationalisme « islamique » issu de la mouvance des Frères musulmans. Pour rappel le Congrès de Bâle, en 1897, a marqué une étape importante dans le projet sioniste. Il y a été décidé la création d'institutions destinées à réaliser l'objectif de création « pour le peuple juif d'un foyer national en Palestine, garanti en droit », en clair d'un État des Juifs. L'Organisation sioniste est créée pour coordonner les activités nationalistes et appliquer le programme de Bâle.

Du nationalisme arabe au développement d'un nationalisme palestinien autonome

Après 1948 la Palestine est remplacée par l'État d'Israël, la Cisjordanie (annexée par la Jordanie) et la Bande de Gaza gérée par l'Égypte. La terre de Palestine perdue, pour les Palestiniens mais aussi pour les régimes et les populations arabes de la région, cette situation devient la « question de Palestine ».

Pour l'ensemble des peuples arabes, c'est la blessure palestinienne : la création de l'État d'Israël en mai 1948 a amputé la terre arabe. L'injustice subie par les Palestiniens est ressentie comme telle par la population arabe tout entière. Atteinte est portée à la terre et à la personnalité arabe dans leurs composantes historiques, culturelles et religieuses. La question palestinienne devient un véritable enjeu politique régional.

La guerre de juin 1967 marque une rupture fondamentale dans l'histoire régionale : avant 1967, le nationalisme arabe est le nationalisme dominant et la question palestinienne s'intègre dans cet ensemble. Après 1967 et la défaite des armées arabes, un patriotisme militant palestinien se met en place. Les régimes arabes se sont montrés impuissants à libérer la Palestine alors des groupes militants palestiniens s'organisent dans le but de prendre en charge leur propre avenir, sans attendre une hypothétique unité arabe susceptible de libérer la Palestine. Le slogan « L'unité est la voie de la libération de la Palestine » est remplacé par le slogan inverse « La libération de la Palestine est la voie de l'unité ». Pour les tenants de cette orientation, il s'agit de reprendre la direction d'une politique de libération de la terre et du peuple palestiniens.

La création de l'OLP

En 1963, les travaux hydrauliques israéliens pour relier le lac de Tibériade au désert du Neguev (Naqab) et irriguer la plaine côtière sont en voie d'achèvement, détournant une grande partie des eaux du Jourdain. La réaction se fait sous la forme d'un sommet des chefs d'États arabes qui a lieu en Égypte à l'initiative de Nasser le 17 janvier 1964. Plusieurs décisions sont prises dont celle de créer un commandement arabe unifié (qui servira au cours de la guerre de 1967), et d'aider les Palestiniens à se structurer afin de libérer leur territoire : c'est ainsi qu'est créée lors du premier Congrès national palestinien, qui s'est tenu à Jérusalem le 28 mai 1964, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Dans un premier temps, elle n'est qu'une émanation de la Ligue arabe, présidée par un diplomate syrien d'origine palestinienne, proche de Nasser, Ahmed Choukairy. Elle a pour but de libérer la totalité de la Palestine par la lutte armée. Une Armée de Libération (ALP) de la Palestine est constituée.

Les organisations politiques palestiniennes

Elles peuvent être classées en deux groupes principaux : d'une part, un mouvement nationaliste séculier, assez classique que l'on pouvait classer au centre gauche, d'autre part des mouvements plus radicaux, issus du Mouvement nationaliste arabe (MNA) et se réclamant du marxisme.

➤ Le *Fatah* (Mouvement de libération nationale palestinienne) est créé en 1959 au Koweït par un groupe de militants palestiniens nationalistes de la diaspora (enseignants et ingénieurs) : Yasser Arafat (Abou Ammar), Farouk Kaddoumi (Abou Loutof), Khalil al-Wazir (Abou Jihad) et Salah Khalaf (Abou Iyad). Il intègre l'OLP dès sa création (1964). À partir de 1965, le *Fatah* développe une action militaire progressive contre Israël, ce qui lui vaut le soutien croissant de la diaspora palestinienne et le renforcement de son rôle au sein de l'OLP dont il devient l'élément déterminant entre 1967 et 1969 : après la défaite de juin 1967, Ahmed Choukairy démissionne, il est remplacé par Yahia Hammouda un Palestinien, avant que Yasser Arafat ne lui succède en janvier 1969. La dramatique défaite de 1967 conforte le *Fatah* dans sa stratégie d'indépendance par rapport aux États arabes et renforce le rôle de la guérilla palestinienne qui multiplie les actions en Cisjordanie. Le *Fatah* établit des bases en Jordanie, notamment à Karameh où se produit, en mars 1968, une violente bataille avec l'armée israélienne ; l'héroïque résistance des *fedayin* est perçue comme une victoire (malgré de nombreuses pertes). Yasser Arafat et le *Fatah* sont désormais considérés comme l'incarnation de la résistance palestinienne.

► Le MNA et les organisations qui en sont issues. Développé au début des années 50 par Georges Habache (Palestinien originaire de Lydda [aujourd'hui Lod, en Israël] expulsé avec sa famille en 1948) et Constantin Zureik (Syrien, né à Damas), le MNA se veut un mouvement socialiste, nationaliste, pan-arabe, révolutionnaire et séculier. Il est opposé à l'impérialisme, à la colonisation et à l'État d'Israël. Des tensions politiques entre marxisants, comme Georges Habache et Nayef Hawatmeh, et non-marxisants amènent le déclin du MNA dans les années 60.

► Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) est une organisation palestinienne issue du MNA, fondée en 1967 sous la direction de Georges Habache et Ahmed Jibril, elle combine nationalisme arabe et marxisme. La doctrine du FPLP est, d'une part le rejet du sionisme, d'autre part le développement du nationalisme palestinien, le tout sur fond idéologique de marxisme-léninisme et de nationalisme arabe. Quand le FPLP rejoint l'OLP (en 1968), il devient le deuxième groupe par son importance après le *Fatah*. Il est considéré comme représentant une ligne dure en opposition à la position plus modérée du *Fatah*. Il milite pour une solution fondée sur un seul État qui rassemblerait Arabes et Juifs sans considérations religieuses ou ethniques.

► Le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) est une faction dissidente du FPLP, créée le 24 avril 1968 et dirigée par Ahmed Jibril. Totalement aligné sur le régime baathiste syrien, il n'intègre pas l'OLP et critique violemment le *Fatah* qu'il juge trop réformiste.

► Le Front démocratique populaire pour la libération de la Palestine (FDPLP) créé en 1969 est, lui aussi, issu du FPLP. Dirigé par Nayef Hawatmeh, il estime que la fonction politique du FPLP est obérée par la fonction militaire et se rapproche du maoïsme. Il fait partie de l'OLP et prend le nom de Front démocratique pour la libération de la Palestine en 1974.

► D'autres mouvements sont créés par différents pays arabes, par exemple le Front de libération arabe (Irak) ou As-Saiqa (Syrie). Le premier fait toujours partie de l'OLP, le second en a été exclu en 1983. D'autres groupes, plus restreints, issus de scissions des précédents s'intègrent également.

L'OLP : sa stratégie, ses succès, ses échecs et son évolution

Constituée de différents groupes politico-militaires, l'OLP est le mouvement de résistance armée représentant toutes les composantes du peuple palestinien : Palestiniens sous domination israélienne (Cisjordanie, Gaza, Israël), réfugiés vivant dans les camps gérés par l'UNWRA, diaspora... En réalité, seuls trois groupes disposent d'une base significative dans la société palestinienne : *Fatah*, FPLP, FDLP. Yasser Arafat dirigera l'OLP pendant 35 ans, de 1969 à sa mort en 2004.

Pendant une vingtaine d'années (de 1967 à 1988), la stratégie de l'OLP est marquée par la primauté de la lutte armée, malgré des divergences entre organisations, voire à l'intérieur de certaines. Cette stratégie a permis de faire connaître la juste lutte du peuple palestinien et en 1974, l'Assemblée générale des Nations unies a accordé à l'OLP le statut d'observateur. Mais cette stratégie a subi aussi deux revers importants :

En septembre 1970, le roi Hussein lance une offensive contre les dirigeants et militants de l'OLP devenus trop actifs dans la vie politique de la Jordanie. Des combats importants ont lieu qui font entre 3 000 et 10 000 morts dans les deux camps. C'est « Septembre noir ». L'OLP en sort très affaibli.

En 1982, l'armée israélienne envahit le Liban pour écraser la résistance armée palestinienne et, si possible, éliminer Yasser Arafat. Une intervention internationale permet d'évacuer les combattants palestiniens vers différents pays arabes et la direction de l'OLP à Tunis mais laisse la population civile désarmée et sans protection face aux milices phalangistes et leur parrain israélien, ce seront les massacres de Sabra et Chatila..

Suite à cette guerre, une réflexion sur l'intérêt et les limites de la lutte armée est menée au sein de l'OLP et en 1988, au Conseil national d'Alger, l'OLP reconnaît le droit d'Israël à vivre « en paix et en sécurité », déclare « renoncer totalement » au terrorisme et proclame la création de l'État de Palestine avec Jérusalem pour capitale. Depuis lors, l'OLP est reconnue comme le partenaire palestinien des négociations pour le règlement du conflit israélo-palestinien.

GT Formation

Bibliographie

- Carré, Olivier, 1997, *Le mouvement national palestinien*, Éditions Gallimard.
- Fiches formation PalSol n° 75 et 76, 2021, *Émergence et évolution des nationalismes juif et palestinien*.
- Picaudou, Nadine, 2004, *Genèse du mouvement national palestinien*, Cahier de l'AFPS n° 5, (2^e édition, 2010).
- Picaudou, Nadine, 1999, *Les Palestiniens, un siècle d'histoire*, Éditions Complexe (2^e édition, 2003).
- Picaudou, Nadine, 1989, *Le mouvement national palestinien, genèse et structures*, Éditions L'Harmattan.
- Ravenel, Bernard, 2005, *Les fondements historiques du sionisme politique*, Cahier de l'AFPS n° 7.
- Kapeliouk, Amnon, 2004, *Arafat l'Irréductible*, Éditions Fayard
- Pappé, Ilan, 2008, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Éditions Fayard.
- Vescovi, Thomas, 2020, *L'échec d'une utopie*, Éditions La Découverte.
- Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_lib%C3%A9ration_de_la_Palestine

Refugiés palestiniens, un statut temporaire ou définitif ?

Quand le projet sioniste commence à se concrétiser au début du xx^e siècle, environ 750 000 Palestiniens vivent en Palestine. Selon l'historienne S. Mansour « au sein de cette population majoritairement musulmane, on trouve 11 % de chrétiens et environ 5 % de juifs. Il s'agit d'une population arabe, toutes religions confondues, assez typique du Moyen-Orient. Les villes principales sont Haïfa, Jérusalem et Jaffa ». Conforté par la Déclaration Balfour qui en 1917 « donne » la Palestine aux juifs pour y construire un foyer juif, le projet colonial s'amplifie. La population juive et la terre qu'elle cultive triplent de 1917 à 1948, date de la création officielle de l'État d'Israël. Les colonies juives sont multipliées par 10. Mais c'est le génocide des juifs en Europe qui transforme un mouvement minoritaire en une migration coloniale majeure. Le 29 novembre 1947 les Nations unies votent le plan de partage de la Palestine pour y créer deux États, juif et arabe, Jérusalem et Bethléem restant sous statut international.

Avant 1948 des milices juives procédaient déjà à un nettoyage ethnique. Mais c'est le village de Deir Yassin, sauvagement attaqué le 9 avril 1948, qui est emblématique de cette politique de terreur. Il s'agissait déjà de pousser la population autochtone à fuir ses foyers pour s'en emparer. On estime à 800 000 (sur environ 1 400 000 en 1948), les Palestiniens qui furent chassés de chez eux par les milices, future ossature de l'armée israélienne. Les photos de l'exode rappellent sinistrement celui vécu en France occupée. Selon I. Pappé, historien israélien, le plan Daleth était conçu depuis mars 1947 : environ 70 massacres, plus de 500 villages partiellement détruits ou rasés, des quartiers des villes palestiniennes vidés de leurs habitants pour y loger des colons. La *Nakba* commençait.

Quand en 1949 les maigres armées arabes qui s'étaient levées dès mai 1948 reconnurent leur défaite, Israël occupait 78 % de la Palestine historique. Les Palestiniens étaient devenus des réfugiés : ils avaient perdu leurs biens, leur terre et ses ressources, et subissaient désormais une politique délibérée d'anéantissement de leur identité : noms et nature des lieux transformés, effacement de la mémoire, de la culture et de l'histoire de la Palestine. En juillet 1948 Ben Gourion déclarait : « Il faut nous assurer qu'ils ne reviennent pas. Les vieux mourront et les jeunes oublieront ». Souvent le seul bien sauvegardé fut la clé de leur maison. Seuls près de 150 000 Palestiniens restèrent dans ce qui était devenu Israël où ils furent souvent déplacés de force et soumis à un régime militaire jusqu'en 1966.

Les expulsés qui vivaient au Nord fuirent en Syrie et au Liban, ceux du centre à Gaza et en Cisjordanie puis au-delà. Dans les pays d'accueil le temporaire se transforma en permanence et

la situation des réfugiés dans des camps insalubres et surpeuplés était souvent critique. L'UNWRA, organisme des Nations unies dédié aux centaines de milliers de réfugiés palestiniens, fut créé en 1949 afin de leur fournir les services élémentaires : nourriture, santé, éducation, assistance juridique, aide psychologique. Dans les 59 camps (8 à Gaza et 19 en Cisjordanie) l'UNWRA fournit des services à environ 7 millions de réfugiés.

Jusqu'en 1967, un statu quo régna en Palestine où l'identité politique palestinienne s'affirmait, avec la création de l'OLP en 1964. En 1967 Israël lança une « guerre préventive » qui en 6 jours aboutit à l'occupation de ce qui restait de la Palestine et aussi du Sinaï et du Golan. Ce fut la *Naksa*, le deuxième exil : 300 000 Palestiniens chassés de chez eux, certains pour la deuxième fois, de façon très organisée par Israël. Des villages furent rasés (Jiftlik, Beit Nuba, Emwas...), ainsi que le quartier des Maghrébins à Jérusalem et des camps furent vidés de leurs habitants (Aqabat Jaber, Ein el Sultan). Les réfugiés vécurent la permanence de l'exil. En novembre 1967 les Nations unies votèrent pourtant la résolution 242 qui « exige le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés au cours du récent conflit » et demande « un juste règlement du problème des réfugiés ».

Pour beaucoup, ce ne fut qu'une étape avant un départ vers des pays plus lointains, jusqu'au continent américain. Dans nombre de ces pays d'accueil, la situation était souvent précaire, les discriminations fortes, des massacres et des expulsions eurent lieu. Pour beaucoup, la vie était en fait de la survie, et le reste à ce jour.

Avec le processus d'Oslo en 1993, certains crurent à une avancée. Mais la réalité les a démentis : la colonisation s'est intensifiée, le vol de la terre et des ressources, les agressions des militaires ou des colons (plus de 650 000 en Cisjordanie) témoignent aujourd'hui encore de la volonté israélienne de faire de la Palestine la « terre sans peuple » inventée par les premiers sionistes. En violation constante du droit international et dans le silence complice des États qui normalement devraient en être les garants. Pour autant, malgré la fragmentation sociale, la séparation géographique, le blocus, l'occupation et l'intense violence coloniale, l'exigence de tous les réfugiés demeure : l'application du droit au retour, conformément à la résolution 194 de l'ONU votée en 1948. ■



Claude Léostic, GT Réfugiés

Un transfert silencieux

Bien que souhaitée ouvertement par l'extrême droite israélienne, une expulsion massive de Palestiniens au-delà du Jourdain susciterait des condamnations internationales. Aussi, de façon continue, discrète et acharnée, Israël procède à des déplacements forcés de familles entières, en milieu urbain comme dans les villages, des deux côtés de la ligne verte. Harcèlement, menaces, environnement coercitif, il tente par différents moyens d'obliger les Palestiniens à quitter leurs habitations, leurs terres, leurs lieux de vie. Les lois israéliennes et les outils de planification sont utilisés pour justifier les confiscations et démolitions de biens, les évictions par la force. Toutes ces politiques agressives produisent leur lot de « personnes déplacées internes » ou IDP (*Internally Displaced Persons*).

Selon les Principes directeurs relatifs au déplacement interne reconnus par les Nations unies en 1998, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés de fuir ou d'abandonner leur foyer ou leur lieu habituel de résidence, à la suite ou dans le but d'échapper aux effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée ou de violations des droits de l'Homme et qui n'ont pas traversé les frontières d'un État reconnu internationalement.

Qui sont les Palestiniens déplacés internes ?

Selon le Centre de ressources pour les droits des résidents et réfugiés de Palestine *Badil*, on peut distinguer deux groupes de Palestiniens déplacés internes.

Le premier groupe est composé de personnes déplacées dans la partie qui a donné naissance à l'État d'Israël en 1948. Dont les déplacés de la *Nakba* de 1948, et les personnes déplacées ensuite par Israël à l'intérieur de ce territoire.

Le deuxième groupe est composé de Palestiniens déplacés à l'intérieur des Territoires occupés depuis 1967, ce qui est la conséquence du régime d'occupation, d'apartheid et de colonisation imposé par Israël.

Combien sont-ils ?

Comme le souligne *Badil*, leur nombre précis est difficile à évaluer compte tenu des déplacements répétés et surtout de l'absence de moyen de contrôle et d'enregistrement spécifique. En recoupant différentes sources fiables, l'ONG a publié une estimation des réfugiés et IDP à partir de 1950. Elle révèle une augmentation constante des IDP. Pour la période 2013-2021 cette augmentation se confirme :

Période couverte par l'estimation	IDP en Israël	IDP dans les Territoires Occupés depuis 1967	Total des personnes déplacées
2013-2015	384 000	334 600	720 000
2016-2018	415 876	344 599	760 000
2019-2021	439 000	372 793	812 000

Depuis 2009 l'OCHA oPt comptabilise les démolitions et les personnes déplacées en Cisjordanie (et Jérusalem). Consulter ces publications mensuelles est instructif : tous les gouvernorats de la Cisjordanie sont concernés, les expulsions représentent de 1 et 120 personnes par jour, sans discontinuer. La communauté de Khirbet Tana, au nord de Naplouse, a subi 398 démolitions, et 685 personnes ont été déplacées. Dans la bande de Gaza, le « *Shelter cluster* », qui coordonne les ONG humanitaires, estime que 117 000 personnes ont dû se déplacer suite aux bombardements de mai 2021 et 7 250 personnes restent sans logement en 2022.

La protection des Palestiniens déplacés internes est de facto inexistante

Les 30 Principes directeurs relatifs au déplacement interne définissent un statut et affirment des droits et d'obligations – non contraignants – pour les autorités nationales où sont réinstallées les personnes déplacées. Israël, à l'intérieur de ses frontières et en tant que puissance occupante, n'en a cure et poursuit son entreprise de manipulation démographique.

La Cisjordanie est gérée par une Autorité palestinienne sans souveraineté ni capacité à protéger ses ressortissants – même en zone A. La bande de Gaza est placée sous l'autorité du *Hamas*, sans capacité d'agir en raison de l'imposition du blocus. Les réfugiés palestiniens, même s'ils sont placés sous la protection et l'assistance de l'UNRWA, sont aussi déplacés une seconde ou troisième fois ! Dans Jérusalem-Est les Palestiniens déplacés sont menacés d'une révocation de leur statut de résidents, et sont donc dépourvus de protection puisque c'est l'État d'Israël (qui prétend avoir l'autorité sur ce territoire) qui cherche à les expulser.

En Israël, les citoyens arabes déplacés, et aujourd'hui les communautés bédouines du Naqab plus particulièrement, vivent dans des zones où les services et les infrastructures de base sont médiocres voire refusés. Si partout les personnes palestiniennes déplacées internes opposent une forte résistance pour rester dans leur maison ou sur leur terre, elles ne peuvent escompter ni protection, ni restauration de leurs droits ni indemnisation ni réparation sans la pression des instances internationales.

Dans sa déclaration lors de la 50^e session du CDH en juillet 2022 *Badil* appelle avec insistance « *le Conseil des Droits de l'Homme à prendre des mesures pour qu'Israël soit tenu pour responsable et empêché à l'avenir de procéder à des déplacements forcés de Palestiniens, à mettre en place une structure pour le contrôle et l'enregistrement des déplacements forcés de Palestiniens et accorder aux Palestiniens déplacés internes (IDPs) la protection qui leur est due.* »

Visibiliser les Palestiniens déplacés pour défendre leurs droits est l'un des enjeux dans le combat pour la reconnaissance et la dénonciation du régime d'apartheid. ■

Odile Kadoura, groupe de travail Réfugiés

L'exemple de Masafer Yatta

Ou comment la justice israélienne agit comme le fondement essentiel du nettoyage ethnique en Palestine, en lui donnant un semblant de légitimité.

Le bulldozer

colonial israélien ne s'arrête jamais. Il commence maintenant à détruire les maisons de plus d'un millier de Palestiniens vivant dans douze villages de la région de Masafer Yatta, dans les collines du sud d'Hébron. Le récit israélien tend à présenter la situation comme un conflit juridique entre l'État et des résidents. Cette bataille a commencé en 1980 quand Israël a décidé de transférer cette zone en terrain d'entraînement de l'armée. En mai 2022, la Cour suprême s'est finalement prononcée sur l'affaire et a autorisé l'État à expulser les Palestiniens.

Même si la délibération au sein du tribunal israélien n'est pas le cœur du sujet, il est intéressant d'examiner les principaux motifs qui sous-tendent sa décision. Les juges ont confirmé que l'ordre militaire prévaut, et donc que l'armée a le pouvoir de déclarer des zones fermées à des fins d'entraînement militaire. À noter que cette décision est en contradiction avec la quatrième Convention de Genève, qui interdit la déportation d'une population des territoires occupés. Cette déclaration scandaleuse crée donc un dangereux précédent. En effet, les ordres du commandant militaire ne peuvent contredire le droit international ou prévaloir sur lui, car son autorité découle du droit international. En 1967, le procureur en chef de l'armée israélienne avait déclaré qu'on ne pouvait évacuer la population civile des territoires occupés pour créer des zones d'entraînement, tant pour des raisons politiques et humanitaires que pour des raisons liées aux dispositions du droit international. L'article 49 de la Convention sur la protection des civils en cas de guerre, qu'Israël a ratifiée, interdit expressément le transfert forcé de civils dans les territoires occupés, sauf dans les cas où les nécessités du combat l'exigent. Le tribunal a également validé que les Palestiniens n'étaient pas des « résidents permanents ». Ce faisant, il a ignoré une multitude de preuves, y compris des études d'anthropologues israéliens qui montrent qu'ils vivaient là au moins un siècle avant la fondation de l'État d'Israël.

En fait, la justice israélienne est un appui essentiel qui complète l'entreprise coloniale en lui donnant une apparence légale. Un protocole d'un comité gouvernemental sur les questions de la colonisation de 1981 révèle que le ministre de l'Agriculture de l'époque, Ariel Sharon, a initié la transformation de la zone en un terrain d'incendie afin d'empêcher « *la propagation des Arabes des montagnes rurales vers le désert* ». Le projet d'origine était donc d'expulser les Palestiniens. La création de la zone d'entraînement n'est que le moyen de cette politique. Cette pratique, consistant à déporter des Palestiniens pour établir des

היור א. שרון : רבוח, הכנו זאת סצורין. אני סחפלא על ההערה בענין ערביי אנו-גוש. סם ארמ-הטריונה. ואם אפסרי להיות סם - אז לטה שלא יהיו סם. וכי סססלה סקבלת סחלסות נגד ערביס? אני סחפלא עליך. אני סוכרח להעיר על כך. אני רוצה לוסה לנציגי ססכ"ל: א. אנו רוצים להציע לכם סשחי איסונים נוספים.. יש לנו היום סחשנה שצריך לסגור סשחי-איסונים נוספים בגנול, ששפיולי הרי-חברון לסכבר יהודה.

נוכח ארזה חופעה שהסכרתי קודם - של סחפססות ערביי החר הכפריים בגב החר לכיון סטרבר. יש לנו בהחלט ענין בהגדלת סשחים סם ויכולים להתרוסף לכם סם סשחי-איסונס רבים ויש לנו ענין רב סחחירו בסקום הזה.

Extrait d'un discours du Président Ariel Sharon : Le Président Ariel Sharon « *Je veux dire aux représentants de l'état-major général : nous voulons vous offrir des domaines d'entraînement supplémentaires. Aujourd'hui, nous pensons que des zones d'entraînement supplémentaires devraient être fermées à la frontière (pour les Palestiniens NDLR), dans les contreforts des montagnes d'Hébron dans le désert de Judée. Compte tenu du même phénomène que j'ai expliqué avant, de la propagation des Arabes ruraux de la montagne vers le désert, nous avons un grand intérêt à multiplier les zones là-bas, ainsi de nombreuses zones d'entraînement (militaire NDLR) peuvent être créées et nous avons un grand intérêt à ce que vous y soyez présents.* »

camps militaires, n'est pas nouvelle. Depuis des années dans le nord de la vallée du Jourdain, l'armée expulse des Palestiniens pour permettre un entraînement militaire. Cette pratique coloniale a déjà commencé pendant la *Nakba*. L'église du village de Ma'alul, dont les habitants ont été chassés en 1948, mais dont beaucoup sont restés citoyens en Israël, est située à l'intérieur d'un camp militaire fermé, et l'accès n'y est accordé qu'une fois par an.

Le déplacement des Palestiniens est au cœur de l'entreprise coloniale sioniste, qui utilise divers moyens. La bataille juridique n'est qu'un masque israélien qui permet de donner l'illusion d'un processus équitable. Parallèlement à l'attribution de territoires à l'armée, l'établissement de localités pour les Juifs et la plantation de forêts par le KKL-JNF⁽¹⁾, ont servi de moyens pour expulser les Palestiniens et mettre la main sur leurs maisons depuis la création de l'État.

La lecture de la carte de *De-Colonizer*⁽²⁾ montre les différentes séquences de destruction des localités sur le territoire de la Palestine historique, depuis la fin du XIX^e siècle, au début >>> 19

(1) Fonds national juif – Keren Kayemeth Lelsrael, en hébreu

« Être réfugiée palestinienne, c'est vivre en quête de son identité »

Réfugiée palestinienne et juriste en droit international, Rima Hassan est actuellement rapporteur à la Cour nationale du droit d'asile et présidente de l'Observatoire des camps de réfugiés (O-CR) qu'elle a fondé en 2019.

I Revenons d'abord sur votre parcours.

R. H. : Je suis née dans le camp de réfugiés palestiniens de Neirab, situé à proximité d'Alep en Syrie. Ma famille paternelle vient du village de Al-Birwa à Acre, tandis que mon grand-père maternel vient de Salfit, près de Naplouse. À dix ans, je m'installe avec ma mère en France, à Niort. Commence alors le parcours traditionnel d'une enfant immigrée, sans que la question palestinienne ne joue un rôle particulier.

Après mon baccalauréat et l'obtention de la nationalité française, je commence des études de droit à Paris, puis Montpellier. En parallèle, je commence à beaucoup m'intéresser à la Palestine, assistant à de nombreuses conférences. Ma licence de droit en poche, je pars faire mon master au Liban et dès mon arrivée, je visite des camps de réfugiés palestiniens. Je ressentais ce besoin de me reconnecter avec cette région.

De retour en France en 2015, je poursuis mes études en droit international et rédige mon mémoire de master 2 sur la qualification du « crime d'apartheid en Israël avec une étude comparative du cas sud-africain ». Je poursuis en thèse, où je m'intéresse au droit applicable dans les camps de réfugiés. En même temps, mon identité palestinienne devient une obsession, je découvre qu'au sein même de mon milieu d'études, les réfugiés palestiniens, leur histoire, voire une institution comme l'UNRWA chargée de les assister, semblent méconnus ou invisibilisés. Mon entourage universitaire ignorait le nombre de réfugiés palestiniens, ou que 30 % des Palestiniens vivent dans des camps de réfugiés.

Au fur et à mesure de mes recherches, je me confronte à de nombreuses impasses : le droit varie en fonction des pays d'installation des camps de réfugiés et il n'existe pas, officiellement, de plateforme capable de recenser le nombre de camps ou de réfugiés à travers le monde. Je découvre aussi que les données récoltées sur les camps viennent exclusivement des gestionnaires, et qu'aucun organisme indépendant n'est capable de contester ces derniers.

J'interromps alors ma thèse et fonde l'Observatoire des camps de réfugiés (O-CR). Ce choix m'a mené vers différentes expériences professionnelles, notamment au sein de l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) puis de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) où je suis rapporteure à l'instruction.

Comment, en tant que réfugiée, avez-vous pu construire votre identité palestinienne ?

R. H. : C'est un questionnement récurrent : comment se construire dans l'exil ? Où est ma place dès lors que je suis née en exil et que cette situation a marqué plusieurs générations de ma famille ?

J'ai grandi avec une « non-identité ». L'exode forcé et injuste des Palestiniens est un arrachement à leur terre, mais aussi, selon moi, à toutes nos racines. On grandit avec la mémoire de toute une famille

lésée et qui jusqu'à présent n'a obtenu ni réparation, ni droit au retour. Mais également, l'identité palestinienne « coûte », cette identité est difficile à porter et à assumer. Il ne s'agit pas d'une identité apaisée faite de beaux souvenirs, de traditions culinaires ou musicales, il s'agit d'un héritage qui a traumatisé plusieurs générations. S'ajoute à cela le sentiment de passer son temps à essayer de reconstituer les pièces d'un puzzle pulvérisé. Cela se fait, pour moi, grâce au questionnement de ma famille sur les villages dont nous sommes originaires, les recherches de ces endroits, sur la vie de ma famille avant l'exil, la compréhension du parcours d'exil de mes grands-parents, l'apprentissage de ma culture et l'intériorisation de cet héritage, afin de m'y attacher, pour me sauver.

Lorsqu'on vit sans avoir la possibilité d'être auprès des siens, de se nourrir d'un lieu où sa famille est enracinée, on est tenté de saisir toutes les occasions qui nous permettent de combler ce manque.

L'histoire de la Nakba et des réfugiés de 1948 vous a-t-elle été transmise par votre famille, ou avez-vous dû la découvrir seule ?

R. H. : Ma chance a été d'avoir une mère dotée d'une conscience politique forte, ce qui est d'ailleurs une constante dans les familles ayant vécu dans les camps. Elle a toujours pris le temps de nous expliquer, à mes frères et moi, qui nous sommes, d'où nous venons, pourquoi nous vivons là, et que pesait sur nous une responsabilité à ne pas oublier, cette histoire dont il fallait être fier. Elle a essayé de nous apprendre à revendiquer dignement notre identité palestinienne.

Je dis « chance » mais je dois aussi reconnaître à quel point parfois cela m'a étouffée. Par exemple, j'ai grandi avec des affiches et des photos de la seconde *Intifada* placardées dans notre appartement. J'ai mis du temps à comprendre que la radicalité politique de ma mère reflétait son propre traumatisme et son chagrin, ses difficultés, en tant qu'exilée, à se projeter pleinement dans une nouvelle vie qui l'épanouirait. Elle se sentait en transit.

Au quotidien, qu'est-ce que cela signifie que d'être « réfugiée palestinienne » ?

R. H. : Cela peut parfois être pesant. Parmi mes cinq frères, il n'y a pas vraiment d'engagement militant, un suivi de l'actualité tout au plus. Sauf que cette quête perpétuelle de son identité peut parfois pousser à se redéfinir : qu'est-ce que cette identité nous a apporté, à part des problèmes ? À quoi cela sert d'être fier d'être apatride, sans nationalité réelle, ignoré de l'Autorité palestinienne, du monde arabe et de la communauté internationale ? Cette lassitude, parfois, de ce poids « d'être palestinien en exil » peut pousser certains à simplifier les choses en se revendiquant Syrien, là où mes frères et moi sommes nés.

Si je comprends cette fuite, je constate aussi un paradoxe : alors que



Rima Hassan et sa mère

je suis celle de ma famille qui a le moins de souvenirs de la vie dans le camp, je pense être la plus engagée. Je perçois ce besoin d'affirmer mon statut de réfugiée palestinienne comme le souhait de m'inscrire dans l'héritage familial, d'embrasser l'histoire dont j'ai hérité et qui a été déterminante dans ma vie.

Pourtant, j'ai un rapport schizophrénique à cette identité, en la vivant parfois très mal en France, au point de traverser des moments psychologiquement compliqués. Pour moi, comme pour beaucoup de gens qui sont héritiers d'une histoire traumatisante, j'avance sur une ligne de

18 >>> de l'immigration sioniste. Une catégorie est réservée aux localités qui seront détruites à l'avenir, y compris les villages de Masafer Yatta. Lorsque nous avons produit cette carte en 2017, certains ont demandé comment nous savions quels villages seraient détruits à l'avenir. La réponse est simple : les plans de destruction ultérieure étaient visibles pour tous. La destruction future des localités palestiniennes ne peut être évitée que par une pression internationale efficace sur Israël par la campagne BDS et d'autres mesures.

2 Eitan Bronstein anime des séminaires en français sur l'histoire de la destruction coloniale israélienne, suivant la carte du *De-Colonizer*. Pour plus de détails, consultez le site <http://www.de-colonizer.org>. Mail : decolonizer1948@gmail.com

crête entre la fierté et ce qu'elle me coûte.

Parce que l'identité palestinienne, qui plus est en exil, est éminemment politique et politisée de toutes parts. Il m'est très difficile de la revendiquer sereinement en France, soit parce que la société est trop peu informée sur le sujet soit parce que les dirigeants politiques peinent à porter cette question, et qu'ils peuvent être tentés de censurer des revendications pour ne pas avoir à assumer les engagements qui s'y rattachent.

Comme lorsque la France pénalise l'appel au boycott des produits des colonies israéliennes avant d'être condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme à ce titre, le 11 juin 2020, ou que certaines manifestations de soutien à cette cause sont interdites. Plus récemment, c'est le débat sur le crime d'apartheid commis par Israël qui a été vivement critiqué, alors même que des ONG internationales, telles que *Human Rights Watch* ou *Amnesty International*, ont documenté et qualifié ce crime.

Comment percevez-vous la place occupée par la question des réfugiés au sein du mouvement de solidarité avec la Palestine en France ?

R. H. : Il y a d'abord un manque de représentation de la diaspora palestinienne en générale. Trop peu de gens incarnent réellement la question palestinienne pour peser dans le débat public. Je ne me sens pas représentée et je ne saurais même pas dire qui pourrait rassembler cette diaspora palestinienne vivant en France, ce qui n'est pas le cas dans le monde anglo-saxon, où la diaspora palestinienne est beaucoup plus visible.

Par ailleurs, en parlant trop souvent des Palestiniens dans leur globalité, on oublie les spécificités vécues par les réfugiés qui représentent 7 millions de personnes. Parfois, on donne la parole à des réfugiés vivant dans des camps en Cisjordanie ou à Gaza, mais là encore leurs témoignages, aussi importants soient-ils, ne font pas écho au parcours des réfugiés hors de la Palestine depuis 1948 ou 1967, et des besoins spécifiques de ces derniers. En agissant ainsi, on tend à écarter les revendications centrales des réfugiés, à savoir l'attachement au droit au retour, à l'indemnisation, au processus de démantèlement des camps pour offrir à ces populations des opportunités de vie qui soient autres.

Propos recueillis par Thomas Vescovi

En ce sens, la question se pose de savoir si une lutte de l'intérieur, dans le cadre du système judiciaire israélien, n'est pas plus nuisible qu'utile. Parce que tous ces avocats et organisations sociales malgré de nobles intentions, font partie intégrante du régime israélien qui souhaite se présenter comme démocratique et juste, alors qu'il s'agit surtout d'une entreprise coloniale dont les tribunaux constituent un rouage fondamental. ■

Eitan Bronstein Aparicio, Bruxelles

Nettoyage ethnique à l'œuvre dans Jérusalem-Est

Selon

la résolution 181 du plan de partage de 1947, Jérusalem devait rester unie sous protection internationale. La réalité est tout autre !

En 1948 Jérusalem a été divisée (Ouest 53 km², Est 6,5 km²).

En 1967 Israël occupe Jérusalem-Est, proclame la réunification de la ville, et étend les frontières par l'élargissement aux terres de 28 villages de Cisjordanie (72 km²).

En 1980 Jérusalem-Est est annexée. Israël décrète Jérusalem réunifiée sa capitale.

Un premier schéma directeur établi en 2000 vise à assurer la supériorité démographique des Juifs sur les Palestiniens (projet 70 % -30 %), aidé par la construction du mur d'annexion depuis 2005, par les points de contrôle et l'application du système administratif et juridique israélien à Jérusalem-Est.

En 55 années d'occupation et d'annexion Israël a mis en œuvre des politiques et des pratiques systématiques et planifiées de colonisation et de discrimination visant à contrôler la terre palestinienne et à transférer de la population palestinienne autochtone. Un nouveau plan en 2021 vise maintenant à faire disparaître l'identité palestinienne.

Aujourd'hui, Israël travaille à la réalisation du plan dit de la « grande Jérusalem », avec le projet d'en exclure trois quartiers palestiniens situés derrière le mur, dont Kafr'Aqab et Shuafat (près de 140 000 Palestiniens) et d'inclure trois blocs de colonies, Gush Etzion au sud, Maale Adoumin à l'est et Gevot Zeev au nord de la ville (160 000 colons) pour accélérer la modification de l'équilibre démographique.

Une colonisation accélérée

Depuis 1967, les autorités d'occupation israéliennes mettent en œuvre des politiques d'urbanisme discriminatoires qui négligent les droits sociaux, économiques et de logement des Palestiniens de Jérusalem occupée. On assiste depuis quelques années à l'accélération de l'expansion des colonies israéliennes à Jérusalem-Est. En 2021, les comités de planification israéliens ont approuvé plusieurs projets de colonies, dont cinq au-delà de la Ligne verte pour 3 557 nouveaux logements, visant à entourer et à isoler la ville du reste de la Cisjordanie (au sud, à l'est, au nord) et ainsi à fragmenter les quartiers palestiniens et à les séparer les uns des autres.

Pour parvenir à ses fins, Israël met en œuvre un arsenal de dispositifs. Les plus nouveaux sont issus du « Plan directeur 2050 » :

› **LE TÉLÉPHÉRIQUE** : en 2018, la municipalité de Jérusalem a annoncé l'installation d'un téléphérique, qui reliera la partie ouest de Jérusalem au mont des Oliviers. Déplacements des colons et des touristes israéliens en endommageant Silwan.

› **LE PLAN DU CENTRE-VILLE DE JÉRUSALEM-EST** : en 2020, le maire annonce la mise en œuvre d'un plan directeur appelé « Centre-ville de Jérusalem-Est » qui propose un centre économique et industriel, au mépris des droits des résidents palestiniens.

› **PROJET SILICON WADI-JOZ** : 40 propriétaires d'entreprises palestiniens du secteur ont reçu des ordres d'évacuation suite à l'annonce de la construction d'un parc technologique. Confiscation de 2 000 dunums de terres palestiniennes, démolition de 200 magasins et installations,

› **CONSTRUCTION DE ROUTES POUR LES COLONS** : en 2020 plans visant à paver des centaines de kilomètres de routes de contournement en Cisjordanie pour accueillir les colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La route des tunnels permettra aussi de doubler le nombre de colons qui se déplaceront dans la région de Bethléem. Passage souterrain de Qalandyia pour les colons.

› **DÉMOLITIONS DE MAISONS** : elles visent les Palestiniens. Ils ne sont autorisés à construire que sur 13 % des terres, et l'obtention d'un permis de construire est presque impossible. Ils ont des frais excessivement élevés, ainsi que des retards injustifiés. La loi israélienne sur la construction et l'urbanisme, fournit une justification juridique pour les démolitions de maisons. Un amendement de cette loi, prévoit des amendes accrues, des peines jusqu'à 3 ans de prison et réduit le pouvoir des tribunaux de reporter la démolition. Ainsi, en 2021, les autorités israéliennes ont démoli 178 structures à Jérusalem-Est, dont 81 résidentielles, déplaçant 898 Palestiniens, dont 127 enfants.

Accueil et expulsions

› **À SHEIKH JARRAH** : familles expulsées de force de leurs maisons, où elles vivaient depuis trois générations. Installées à Sheikh Jarrah suite à leur expulsion en 1948 de leurs villages et villes d'origine maintenant situés en Israël, neuf autres familles ont reçu des ordres d'expulsion. Sheikh Jarrah, a été cédé par le gouvernement jordanien en 1956 aux personnes palestiniennes sélectionnées par l'UNRWA.

Les colonies israéliennes sont construites au cœur des quartiers palestiniens qui jouxtent la vieille ville pour établir une continuité entre Jérusalem-Ouest et des lieux d'importance prétendument stratégique, historique et religieuse pour la population juive.

› **À BATTEN AL HAWA/SILWAN** : Batten Al Hawa est la cible de mouvements de colons, qui affirment que le village a été construit à partir de 1881 sur les propriétés d'une communauté juive yéménite.

Ces initiatives sont destinées aussi à accroître l'emprise israélienne sur le « Bassin Sacré » historique entourant la Vieille ville (Sheikh Jarrah au nord, Silwan au sud et le Mont des Oliviers à l'est.)

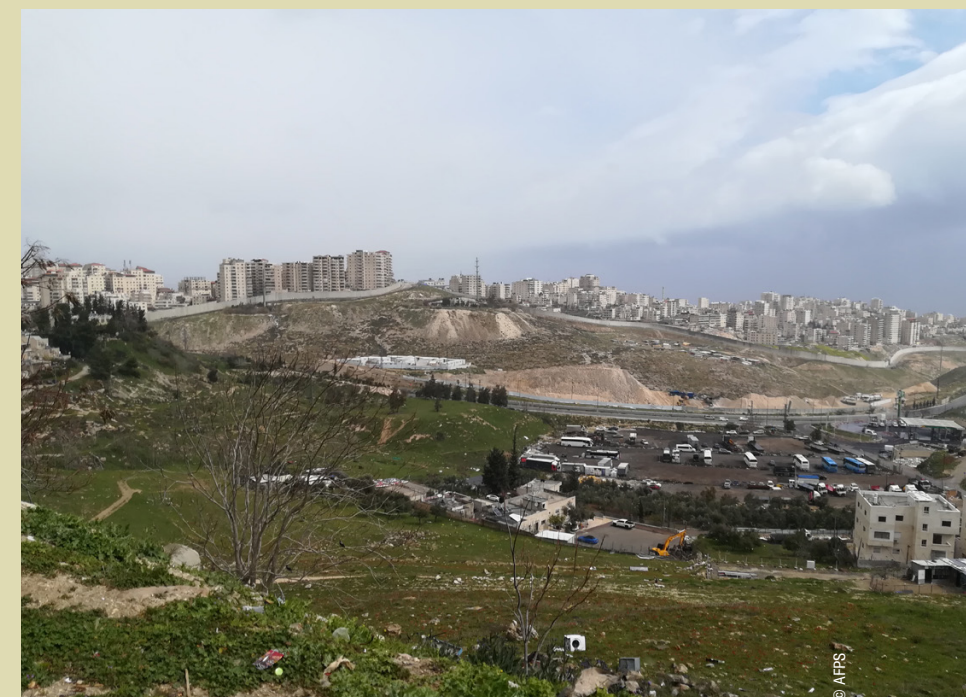
› **DROITS DE RÉSIDENCE** : après l'occupation de Jérusalem en 1967, les Palestiniens ont reçu le statut juridique limité de « résidents permanents ». Ils sont titulaires d'une carte d'identité israélienne mais pas de passeport. Ils peuvent voter aux élections locales mais pas aux élections nationales. Ils doivent régulièrement prouver que leur « centre de vie » est à Jérusalem (vie, travail, éducation des enfants). Faute de quoi, les autorités israéliennes peuvent révoquer leur droit de résidence. Depuis 1967, environ 14 650 résidents palestiniens de Jérusalem ont vu leur statut révoqué. Le regroupement familial, accordé par le ministère de l'Intérieur, est gelé depuis 2002 ! Israël restreint pour les Palestiniens de Jérusalem qui épousent des résidents du Territoire palestinien occupé, ou des pays arabes, la possibilité de vivre à Jérusalem avec leurs partenaires, en violation du droit à la famille. Depuis 2006, les Palestiniens sont également confrontés à de nouvelles pratiques de « révocation punitive » de la résidence dans le cadre de punitions collectives mises en œuvre au prétexte d'« activités contre l'État d'Israël ».

› **LE MUR DE SÉPARATION ET LES RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE CIRCULATION** : depuis 1993, Jérusalem est fermée par 22 points de contrôle militaires. En 2005 commence la construction du mur de séparation. Aujourd'hui, 4,8 millions de Palestiniens doivent passer par une procédure longue et difficile pour avoir une chance d'obtenir un permis et d'entrer dans la ville, parfois seulement pour quelques heures.

› **ACCÈS À L'ÉDUCATION** : l'éducation a été prise pour cible par Israël depuis l'occupation de Jérusalem-Est : pénurie de salles de classe, sévères restrictions d'accès pour les enseignants et les étudiants. Alors qu'ils ont légalement droit à l'éducation publique gratuite, 26 341 enfants palestiniens de Jérusalem-Est ne sont enregistrés dans aucun cadre éducatif connu. Les autorités israéliennes ont aussi imposé des manuels scolaires censurés (en supprimant des sujets tels que la Nakba, l'histoire de l'occupation, le drapeau palestinien et l'hymne national) dans les écoles palestiniennes, privant les enfants palestiniens du droit d'apprendre leur identité, leur histoire, leur culture et leur patrimoine.

Droit international

Le droit de l'occupation doit pourtant protéger la population occupée d'un nouveau système juridique, mais aussi interdit tout changement dans la composition démographique, l'urbanisme, la propriété. La puissance occupante administre temporairement le territoire mais n'a aucune souveraineté sur la terre. En appliquant son droit civil à Jérusalem-Est, Israël refuse aux Palestiniens de Jérusalem la protection de la Convention de Genève de 1949 et du Règlement de La Haye de 1907, en violation du droit international humanitaire. L'acquisition d'un territoire par la force ne confère pas de titre valide à ce territoire, comme l'atteste la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité de l'ONU. L'annexion unilatérale de Jérusalem-Est ne confère



Le Mur d'annexion, à Jérusalem

donc aucune souveraineté à l'État d'Israël sur Jérusalem-Est.

La communauté internationale a refusé à plusieurs reprises de reconnaître l'annexion :

La résolution 242, de novembre 1967, adoptée à l'unanimité ; la résolution 2334 de décembre 2016 (CSNU) a condamné « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est ». Résolution d'avril 2017 qui condamne « toutes les mesures et actions législatives et administratives prises par Israël, puissance occupante, qui ont modifié ou prétendent altérer le caractère et le statut de la Ville Sainte de Jérusalem, et en particulier la "loi fondamentale" sur Jérusalem, sont nulles et non avenues et doivent être annulées immédiatement ». Et la Cour internationale de Justice a affirmé en 2004 que Jérusalem-Est, le reste de la Cisjordanie et la bande de Gaza sont des territoires occupés illégalement annexés par Israël, où le droit international humanitaire et les droits de l'homme sont applicables. Israël a l'obligation de protéger la population occupée « contre tous les actes de violence ou menaces [...] » et « de respecter leurs personnes, leur honneur, leurs droits familiaux, leurs convictions religieuses et leurs pratiques, [...] » ■

Propos recueillis auprès de Zakaria Odeh, traduits et mis en forme par Mireille Sève

Zakaria Odeh est militant des droits de l'Homme. Directeur de la Coalition civique pour les droits des Palestiniens à Jérusalem (CCPRJ). Cette coalition a été créée en 2005 afin de promouvoir et protéger les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens à Jérusalem. Les membres du CCPRJ sont des ONG palestiniennes et des organisations communautaires travaillant dans les domaines des droits de l'Homme, du développement, de l'urbanisme et de la culture.

Jérusalem : le cas du matricule 1124052

S'il est un destin qui incarne la cruauté sans limite des autorités israéliennes envers la ville de Jérusalem et ses habitants, c'est bien celui de Salah Hamouri.



#LiberezSalah panneau de soutien à Salah Hamouri lors de la fête de l'Humanité, sept 2022

Vingt-et-un ans. Cela fait 21 ans que Salah Hamouri porte le matricule 1124052, son « code-barres » comme il le dit lui-même, non sans humour. Il vient d'avoir 37 ans et croupit de nouveau dans la prison israélienne d'Hadarim, une vieille habitude pour cet avocat franco-palestinien, arrêté le 7 mars dernier.

L'engrenage s'enclenche aussi pendant un mois de mars, mais en 2005, il y a dix-sept ans, au *checkpoint* de Qualandia alors que Salah est en route pour Ramallah, avec des amis. Il est arrêté et emprisonné au motif qu'il est soupçonné d'appartenir au FPLP et qu'il aurait eu l'intention de participer à un complot visant à assassiner le rabbin Ovadia Yosef, leader spirituel du parti religieux ultra-orthodoxe Shass, ancien Grand Rabbin d'Israël. Il a toujours nié les faits mais il a plaidé coupable sur les conseils de son avocate Lea Tsemel, afin de diviser sa peine originelle de 14 années par deux.

Le 18 décembre 2011, Salah Hamouri est finalement libéré, au cours d'un échange de prisonniers qui a vu la libération de 1027 Palestiniens du système colonial israélien d'emprisonnement punitif, et le retour en Israël de Gilat Shalit, soldat franco-israélien, dont la double nationalité lui a permis d'être fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris en décembre 2008, une distinction inlassablement refusée à Salah.

Machine à broyer

Après un voyage en France, le pays de sa mère, où il rencontre celle qui deviendra sa femme et la mère de ses deux enfants, Salah Hamouri envisage son avenir : « À mon retour en Palestine, j'ai réorienté mes études de sociologie vers le droit, dans l'espoir de devenir avocat et de défendre celles et ceux qui, comme moi, étaient retenus prisonniers par l'occupation israélienne. J'ai commencé à entrevoir la possibilité de me tailler une vie dans ma ville natale

d'Al-Quds, malgré le poids écrasant du régime colonial brutal israélien. Mais Israël avait d'autres plans ».

La machine à broyer les familles, à séparer ceux qui s'aiment, à expulser les habitants de leurs maisons, à refuser les droits élémentaires à son voisin, va alors se jeter aux trousse de Salah et de sa famille. Dès 2015, le harcèlement reprend : interdiction de se rendre en Cisjordanie pour passer ses examens (Salah est inscrit à l'université de Bethléem-Abus Dis) ; expulsion de sa femme, enceinte, vers la France ; 13 mois de détention en 2017 ; 9 jours en 2020...

En tant qu'avocat de l'association *Addameer*, il subit le harcèlement réservé aux défenseurs des droits de l'Homme, qui consiste notamment à espionner son téléphone portable grâce au logiciel *Pegasus*. Avec la FIDH et la LDH, Salah Hamouri a déposé plainte en avril 2022, en France, contre le groupe NSO (propriétaire du logiciel *Pegasus*), ce qui a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire.

En tant qu'habitant du quartier de Kufr Aqab, il subit la révocation de son statut de résident de Jérusalem et la suppression de ses droits à l'assurance-maladie. Vivre derrière le mur, c'est aussi vivre à l'ombre de l'apartheid et être à la merci de sa machine répressive à tout moment, à n'importe quel endroit.

Enfin, en tant que Palestinien, Salah Hamouri est emprisonné sous le régime de la détention administrative, une mesure héritée du mandat britannique, qui permet d'enfermer une personne gênante sans avocat, sans dossier, sans procès et... sans limite. Un régime évidemment contraire au droit international.

Timidité

Mis bout à bout les accusations et leurs corollaires de punitions arbitraires n'ont qu'un seul but : que Salah s'en aille. La meilleure réponse ne peut venir que de ses propres mots : « *Tout ce qui est méthodiquement déployé par le régime d'apartheid israélien vise à me faire taire et à me pousser à quitter le pays. [...] Mais je préfère encore [que mes enfants] sachent que leur père s'est battu pour la justice plutôt que d'accepter passivement le nettoyage ethnique ; je préfère encore faire tout ce qui est en mon pouvoir pour tenir fermement ancré sur ma terre plutôt que d'acquiescer au harcèlement d'Israël* ».

L'évocation du destin de Salah Hamouri, citoyen français, ne serait pas complète sans parler de la timidité des autorités de notre pays à aborder son cas. Du refus de recevoir la famille quand Nicolas Sarkozy était au pouvoir, au rappel de l'impossibilité d'intervenir dans la justice d'un État de droit depuis, il faut toute la force et le courage de sa famille, de ses amis, de son comité de soutien pour rappeler sans relâche le sort qui lui est réservé. À lui et à tous les autres. ■

Emmanuelle Morau

La colonisation et le nettoyage ethnique en Israël ?

L'exemple du village bédouin tristement célèbre d'Al Araqib, dans le nord Naqab (Neguev).

En retraçant les limites des domaines et leurs usages légaux possibles, en changeant les procédures de ventes et d'acquisition des terres, en redéfinissant les régimes de propriétés de même que les statuts et les droits des populations occupant préalablement ces espaces, l'autorité au pouvoir est en mesure de renverser sa position de dominant spoliateur en celle d'un ayant droit face à des populations « autochtones » en situation d'illégalité, transformés en hors-la-loi sur leurs terres, et qu'il s'agit de sanctionner ⁽¹⁾

Comment justifier de la propriété de la terre face à l'arsenal juridique mis en place par Israël ?

L'histoire du village d'Al Araqib montre comment lois et réglementations israéliennes participent pleinement au projet de dépossession des Palestiniens et à leurs déplacements forcés. Dans ce processus, la communauté bédouine est particulièrement menacée.

En refusant les preuves traditionnelles de propriété, la Cour suprême israélienne prive les Bédouins de leur place de propriétaires des terres de leur village, tout en s'offrant une façade de légalité, de légitimité et d'équité ! Car, comment pourraient-ils soumettre des documents attestant d'un titre de propriété à l'administration, alors que dans leur histoire et leur culture, il n'y a pas d'enregistrement ?

Quels sont les dispositifs majeurs mis en œuvre ?

- ▶ La loi sur la propriété des absents et les propriétés abandonnées (1950), fut une des premières de l'édifice légal institutionnel encadrant les dépossession et le transfert des propriétés des « absents », c'est-à-dire des Palestiniens réfugiés, au nouvel État.
- ▶ La loi du retour (1950).
- ▶ La loi d'acquisition foncière (1953), qui permet de donner rétrospectivement une validité juridique aux expropriations de terres appartenant à des Palestiniens en légalisant le transfert de la propriété juridique des propriétaires initiaux, à l'État d'Israël.
- ▶ Le régime militaire officiellement en place jusqu'en 1966, qui permet la légalisation des expropriations, tout en empêchant les Palestiniens de revenir.
- ▶ Les quelque 125 ordonnances qui définissent les zones

militaires à partir de 1973, utilisées pour chasser les habitants d'un territoire, quand dans le même temps l'État favorise l'installation et l'extension de kibboutz, qui s'approprient d'abord la terre, avant que la légalisation permette de légaliser leur situation.

▶ L'existence de villages non reconnus. C'est-à-dire inexistant !
▶ L'aide des structures para-étatiques, dont le Fonds national juif (FNJ), qui ont une grande importance dans le processus de colonisation et d'accaparement des terres.

Dès sa fondation, l'État d'Israël a conçu un système juridique et une planification de l'espace sous son contrôle... La requalification de l'espace par la planification, l'élaboration progressive d'un corpus juridique régissant le foncier et un éventail de procédures complexes permirent de rationaliser et de légitimer par le droit une politique de dépossession et d'expropriation massive aux dépens des Palestiniens et en même temps de masquer la violence et l'arbitraire de cette politique, tout en garantissant à Israël l'image d'un État de droit ⁽²⁾

Cependant, paradoxe de la situation, si les Bédouins ne sont pas chez eux, comment peut-on les exproprier ? !

Exproprier ? Le mot n'existe pas ! Il y a regroupement de Bédouins dans des bidonvilles (avec chômage, drogues, crimes). La déstructuration de la société est à l'œuvre. Cette situation est particulièrement dramatique pour les femmes.



Al Araqib

(1) *L'usage du droit foncier par l'État d'Israël comme arme d'appropriation de l'espace palestinien. Quelle comparaison avec l'Algérie Coloniale ?* article de Baptiste Sellier LARHRA

(2) *Land Expropriation in Israel*, Y. Holzman-Gazit, op. cit., 2007

Des enjeux multiples

› La situation « individuelle » des « présents-absents ». Dont quelques personnes qui n'ont pas d'existence reconnue et n'ont pas de carte d'identité.

› La situation « collective », des Bédouins qui ont découvert dans les années 70 que l'État israélien demandait des titres de propriété qu'ils ne peuvent fournir. Faire disparaître les Palestiniens en créant des espaces qui n'ont pas d'existence officielle !

Dans ce contexte dramatique, des villages s'opposent au processus de colonisation. La question n'est pas seulement de légaliser la misère en reconnaissant les villages, mais aussi celle de la propriété de la terre.

Comment vivre et bâtir légalement dans un village non reconnu ? Exemple du combat d'Al Araqib

La présence palestinienne sur ces terres remonte à plus de deux siècles. En 1951, les membres de la tribu ont été déplacés « temporairement », leur terre confisquée et déclarée « terre d'État ». Prenant le risque, ils sont revenus clandestinement.

« *Le processus de colonisation dans le Naqab est le même que celui qui existe en Cisjordanie. Une colonie en Israël, c'est toujours une terre volée dans le cadre de ce processus* » (Gadi Algazi⁽³⁾)

En 1972, Israël permet à des citoyens de faire des demandes d'enregistrement des terres. Les familles d'Al Araqib les font, inutilement.

En 1990, craignant le vol de leurs terres par le FNJ, le chef du village Sheikh Sayyah et 45 familles décident de s'installer en construisant des maisons, sans permis.

« ... *J'ai grandi ici. Je pensais que le gouvernement israélien allait nous donner des droits. Mais il a voté en 1953 une loi qui nous a confisqué nos terres sans que nous le sachions. Nous ne l'avons découvert qu'en 1990. C'est de la ségrégation ! Même en comprenant qu'il y avait un problème, nous avons continué à vivre au village... Ils n'ont jamais négocié pour essayer de trouver une solution pour que nous vivions ensemble* » (S. Sayyah).

1999 marque un changement de politique et le début de la « guerre contre les Bédouins ». Depuis l'enjeu est de rester malgré les nombreuses agressions à Al Araqib :

1999, 2001, 2002, 2003 : attaques au *Roundup*, entraînant le décès de personnes par cancer, de 200 têtes de bétail et la destruction des cultures. Des actes dont l'État israélien nie les effets sur la santé.

Dès 2005 ce sont les bulldozers qui arrivent. C'est le début de la confiscation des terres avec la plantation d'arbres par le FNJ – occuper le terrain « pour faire refluir le désert » – et l'installation d'un avant-poste, puis d'une colonie, d'abord camouflée par la forestation artificielle, le FNJ façonnant le terrain afin qu'il soit impossible de construire et de circuler pour les Bédouins, puis suit une deuxième phase, de déforestation, afin de permettre l'implantation d'une nouvelle colonie... Ce qui montre que l'argument de protection de l'espace « naturel » par Israël n'est qu'une étape de la colonisation.

En 2010 arrivée de 1000 soldats et policiers qui détruisent 57 maisons, arrachent 4000 arbres fruitiers, dévastent le travail de la terre, alors que les villageois étaient autonomes, vivant de leur production agricole organique.

Les Israéliens reviennent en 2011, 2013, et 2014 pour une seconde vague de destructions : mosquée détruite, cimetière visité.

En 2016 le village est isolé pendant plus de 3 mois, avec menaces de « nettoyer la terre ».

Depuis Al Araqib a été détruit 199 fois. Arrachage des tentes, confiscation des biens (voitures, lits, vêtements). Soit 9 attaques par an ! Les soldats reviennent régulièrement pour casser ce qui reste debout. En 2010, on comptait 573 habitant·es. Aujourd'hui 86 et 22 familles, dont 4 gardent les lieux « à tour de rôle ». Ils ne sont tranquilles que pendant *Shabbat*.

Cela fait maintenant sept années qu'elles et ils ont décidé de résister et de porter leur lutte auprès de la Cour suprême pour y faire (r)établir leurs droits sur deux points :

› La reconnaissance du droit de propriété du peuple indigène. Qui comprend la question des preuves recevables puisque les Bédouins qui représentent un tiers de la population du Naqab n'ont pas de « titre de propriété ».

› La légalité (ou non) de l'expropriation au regard de la loi des absents.

Si la Cour reconnaît que les Bédouins étaient là avant 1948 et qu'ils ont subi des déplacements forcés avant de revenir à Al Araqib, l'acte d'expropriation pourrait être invalidé. Ce qui serait un pas vers la reconnaissance de leurs droits et pour leur dignité.

Au village, les habitant·es sont des résistant·es qui acceptent ces conditions de survie. Elles et ils vivent aujourd'hui dans des vans, ou sous tentes dans l'enceinte du cimetière, sans le moindre confort, sans infrastructure, dans des conditions sanitaires difficiles.

Depuis 2013, la Palestine se mobilise en soutien au peuple bédouin et on note quelques victoires par rapport à leur marginalisation.

Aujourd'hui, les projets israéliens pour le Neguev restent d'en chasser la population palestinienne. Pour tenter de parvenir à cet objectif, différentes étapes :

› Y déplacer des bases militaires, les premiers colons étant souvent les soldats, en continuité avec 1967 et selon le même processus qu'en Cisjordanie.

› Y implanter une population juive par l'incitation à l'installation des plus précaires.

› Développer des infrastructures (train, autoroutes).

› Créer des zones industrielles (Ar'arat), près des Bédouins qui ont été déplacés et offrent une main-d'œuvre captive.

Malgré ces moyens de « recolonisation », Israël n'arrive toujours pas à occuper et contrôler tout le Naqab - Neguev. ■

Mireille Sève

La résistance populaire contre le nettoyage ethnique et les déplacements forcés en Cisjordanie

Entretien avec Munther Amira, ancien président du Comité de coordination de la lutte populaire. Acteur de terrain, il est engagé dans la lutte de terrain contre la colonisation, le nettoyage ethnique et la résistance populaire aux populations particulièrement ciblées par l'occupation. Réfugié de 1948, il vit au camp d'Aida, à Bethléem.

Que pouvez-vous nous dire d'une manière générale sur le nettoyage ethnique ?

M. A. : La pratique par Israël du nettoyage ethnique n'est pas nouvelle. Il le met en œuvre depuis 1948. Ce sont alors 536 villages et villes palestiniennes qui ont été détruits et plus de 750 000 Palestiniens qui ont été déplacés hors de leur terre natale. Cela continue depuis 74 ans de manière de plus en plus sophistiquée et depuis l'année dernière, la méthode est devenue beaucoup plus agressive.

L'appropriation de la terre est au cœur du nettoyage ethnique. Au début, il s'agissait de faire partir les Palestiniens de leur terre natale. Depuis, Israël a mis en place de nouveaux outils : le Mur, les routes réservées aux colons, les démolitions de maisons de plus en plus nombreuses, la multiplication des colons sur les terres palestiniennes... Sans compter les nombreux plans d'urbanisme qui laissent très peu de place pour les Palestiniens comme à Jérusalem.

Quelle a été l'incidence du Mur et des routes réservées aux colons en termes de nettoyage ethnique ?

M. A. : La construction du Mur a des effets multiples. D'une part, les personnes qui se sont trouvées de l'autre côté du Mur ont été

contraintes de se déplacer pour rester en lien avec leur communauté, elles ont ainsi perdu l'accès à leur terre. D'autre part, ces secteurs où les populations palestiniennes auraient pu s'accroître se trouvent vidés de leurs populations autochtones. Pour les routes réservées aux colons, c'est le même processus : de nouvelles terres sont confisquées massivement, entraînant le transfert forcé des populations, mais aussi de celles qui se trouvent de facto isolées par la construction de ces infrastructures coloniales.

Le nettoyage ethnique est aussi un nettoyage historique.

M. A. : Israël accroît la pression autour des sites historiques. L'enjeu est double : s'approprier ces terres et accroître la propagande laissant entendre que cette terre n'est pas, et n'a jamais été, palestinienne. On peut le voir à Jérusalem avec la construction d'un parc « historique » de la « Cité de David ». Le cas du tombeau de Rachel à Bethléem est particulièrement

monstrueux : pour empêcher les Palestiniens d'accéder à ce site historico-religieux, Israël a construit des kilomètres de mur, expulsé des milliers de Palestiniens, saccagé l'environnement et mis en place une machine infernale de contrôle des déplacements des Palestiniens.

Il semble que les populations bédouines soient particulièrement ciblées par le nettoyage ethnique

M. A. : En effet. Le cas des communautés bédouines est emblématique, que ce soit à l'est de Jérusalem, à l'est de Ramallah ou de Bethléem, ou dans la vallée du Jourdain. Le nettoyage ethnique est très clair pour ce qui les concerne : Israël ne leur permet pas de vivre là. Des tentes destinées à l'habitat, ou au bétail, sont détruites chaque jour.

Si on prend le cas du village de Humsa dans la vallée du Jourdain, il n'existe plus, tous les villageois ont été expulsés pour être regroupés dans les environs de Tubas. La zone est devenue une zone militaire : c'est ainsi que procède Israël, la première étape est de créer une zone militaire ; ensuite, ils installent des colons, souvent dans des fermes.

À El-Qabun (est de Ramallah) les gens n'ont pas été forcés de partir par l'armée, ou suite à la destruction répétée de leurs habitations. Israël a utilisé les colons pour transformer la vie de Palestiniens en enfer. Jour après jour, la situation était devenue de plus en plus dangereuse, pour les troupeaux, pour les femmes, pour les enfants, pour les bergers. Vingt familles ont décidé de partir. Quelques-unes sont restées. Il y a 6 mois, 18 tentes ont été détruites qui ont été reconstruites. Avec les attaques des colons, les gens ne sont vraiment pas en sécurité.

Pour les Bédouins de la zone E1 entre Jérusalem et la colonie de Maale Adumin – Khan al Ahmar mais aussi Djabel el Baba etc. -, l'outil utilisé est le plan d'urbanisme. C'est en vertu de ce plan que les communautés bédouines sont menacées d'être chassées de leurs terres et regroupées de force dans la zone d'Al-Azzaria où des terrassements ont été construits. Les démolitions sont quasiment quotidiennes, mais les gens ne partent pas.

Autre stratégie employée, la création de réserves naturelles. On parle cette fois-ci de 154 000 dunums* à l'est de Bethléem, où vivent à peu près 600 personnes qui ne partent pas malgré démolitions et harcèlement.



Amal Khader, de Beita et Munther Amira du camp d'Aida à Bethléem devant l'Assemblée nationale pendant leur tournée en France en septembre

(3) Rencontre de Gadi Algazi, membre de l'ONG / association Tarabout, dont l'objet est de faire lien entre groupes discriminés (mars 2022)



Résistance populaire au nettoyage ethnique

particulièrement de sources. Pendant la période ottomane, c'était une zone de production agricole très riche.

À Masafer Yatta, Israël utilise le « kit » complet : démolitions, harcèlement et violence extrême des colons, arrestations, instauration d'une zone militaire, colonies agricoles et de peuplement, interdiction pour les bergers d'accéder aux pâturages, isolement des populations, raids nocturnes, installation de checkpoints. Seules les personnes recensées à Masafer Yatta peuvent s'y rendre. C'est ainsi que les professeurs s'en sont vu interdire l'accès et que leurs voitures ont été confisquées. Ce sont 22 habitations qui ont déjà été détruites et 8 tentes pour le bétail. Deux écoles ont également reçu des ordres de démolition, et c'est sous ce prétexte qu'au moment de la rentrée des classes, Israël a empêché les enfants de se rendre à l'école les laissant des heures en plein soleil. Une fois par semaine, l'armée israélienne fait des manœuvres militaires et interdit aux gens de sortir de chez eux, qu'ils soient dans des tentes ou dans des grottes.

Israël procède par étapes : rendre la vie de plus en plus insupportable, de plus en plus dangereuse

pour que les gens prennent eux-mêmes la décision de partir. Une sorte de nettoyage ethnique « en douceur » ... Ils essaient également de faire miroiter aux Bédouins des conditions de vie « meilleures », plus modernes dans la ville de Yatta. Mais ce n'est pas ce que souhaitent ces communautés. Comme dans le Naqab, elles souhaitent vivre selon leur culture et leurs pratiques ancestrales.

Quel est le rôle de la résistance populaire face à toutes ces attaques ?

M. A. : Le rôle de la résistance populaire est de tout faire pour empêcher ces déplacements forcés de populations. En étant présent pour protéger les populations, en venant manifester sur les lieux ciblés, en apportant du soutien aux enfants de ces secteurs visés. La campagne Dafa (chaleur) que l'AFPS a soutenue, en est un exemple : en apportant des vêtements chauds à ces enfants pour l'hiver, nous entendons aussi les remercier de rester, et de protéger la terre. Nous aidons aussi les habitants à reconstruire leurs habitations.

Une des étapes dans l'évolution des actions de la résistance populaire a été la construction du village de tentes de Bab-Al-Chams, fin décembre 2013 : en 5 heures, au petit matin, nous avons monté une dizaine de tentes pour affirmer le droit des Palestiniens à vivre sur cette terre. Ce type d'opération a été renouvelé de nombreuses fois.

À Khan Al-Ahmar, pendant 6 mois, nous avons occupé la place avec des militants venus de toute la Palestine, jusqu'à ce qu'Israël renonce et gèle son projet. Des diplomates et des délégations du monde entier sont venus à sur place et ont pu constater qu'Israël commet des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité.

Propos recueillis par Anne Tuillon

* 15 ha et demi, 1 dunum = 1000 m², 1/10^e d'ha

L'asphyxie économique est une autre « technique » de l'occupation. Si on interdit au bétail de paître, les bergers sont obligés d'acheter de la nourriture très chère à Ramallah et à la fin de la saison, ils ont plus de dépenses que de recettes. Ce qui les contraint à vendre une partie de leurs troupeaux. Ils ne peuvent plus subvenir aux besoins de leurs familles.

On le voit bien, l'occupation emploie toutes les stratégies imaginables pour vider la terre de sa population palestinienne. Et ce n'est pas un hasard si elle cible particulièrement les populations bédouines : en déplaçant peu de personnes, ils mettent la main sur de très grandes superficies de terre.

On est dans une phase qui consiste à prendre la terre et donc à la vider de ses habitants palestiniens dans la partie est de la Cisjordanie : Est de Yatta, Est de Bethléem, Est de Jérusalem, Est de Ramallah, secteur d'Al-Auja dans la Vallée du Jourdain....

Voilà quelques exemples de la mise en œuvre du nettoyage ethnique. Il est planifié, systémique et multiforme. Mais l'objectif est toujours le même : prendre la terre et pas la population.

I Que pouvez-vous nous dire sur Masafer Yatta ?

M. A. : Masafer Yatta vit une des situations les plus violentes : Israël procède d'une manière très agressive.

Depuis 1980, Israël veut faire de ce secteur à l'Est de Yatta une zone militaire, une zone de tir. C'est un des outils de l'occupation : décréter le secteur en zone militaire et ensuite, y installer des colons. Depuis les années 1980, la population résiste et refuse de partir. Tous les recours « judiciaires » ayant été épuisés, au mois de mai 2022, l'ordre d'évacuer les populations est tombé. Ce sont 1300 personnes de huit hameaux qui sont ciblées. Si Israël parvient à ses fins, ce sera le nettoyage ethnique le plus important depuis l'occupation de la Cisjordanie en 1967.

On parle d'un secteur grand comme la bande de Gaza, à proximité de la ligne verte, une zone désertique mais riche en ressources naturelles

Les comptes de l'AFPS

L'année 2021 est une année particulière en raison de la pandémie qui perdure.

L'ensemble des produits propres (cotisations, dons de soutien, etc.) atteint 263 K€ contre 266 K€ (K pour Kilo c'est-à-dire milliers) en 2020, ce qui tient à une remontée des adhésions et un bon niveau des dons. Après une baisse de 5 % en 2020 par rapport à 2019, le nombre d'adhérents a augmenté de 3 % (4800 contre 4700, chiffres arrondis).

Les charges de fonctionnement comprennent le fonctionnement courant, les frais de réunions internes et les dépenses de communication. Elles égalent 281 K€ contre 264 K€ en 2020, car le Congrès, initialement prévu en 2020, a pu se tenir à l'automne 2021 mais aussi parce que l'activité a redémarré générant l'impression de divers documents de communication.

Le solde de fonctionnement (produits diminués des charges) est positif de 7 K€, contre un excédent de 23 K€ en 2020, alors qu'il était négatif de 10 K€ en 2019.

Les actions en France sont de 8 K€ quasi exclusivement liés

à la Fête de l'Humanité qui n'avait pu se tenir en 2020.

Les actions en Palestine présentes dans les comptes du « National » sont une charge de 740 K€ tout comme les produits puisque nous reversons ce que nous touchons, sous déduction de frais de gestion pour les parrainages et SOS Palestine. Les parrainages d'enfants représentaient des recettes d'environ 300 K€ depuis plusieurs années, mais 2020 bénéficiait du versement d'un héritage ; notons donc un tassement des versements pour les parrainages qui ne sont plus que de 271 K€ en 2021.

Le résultat 2021 est un excédent de 3,3 K€ contre 24,5 K€ alors que 2019 s'était terminée sur une perte de 26,6 K€.

Au 31 décembre 2021, les réserves de l'AFPS sont de 210 K€ et la trésorerie est solide

Les comptes arrêtés par le Bureau National ont été certifiés sans réserves par le Commissaire aux Comptes. Le Conseil National du 25 juin 2022 a approuvé les comptes 2021 à l'unanimité.

N.B. : Le tableau qui vous est présenté est en euros, sans mention des centimes, comme les règles comptables le permettent.

Charges	2020	2021	Produits	2020	2021
Fonctionnement courant	229 440	224 079	Produits propres	266 043	263 438
dont charges de personnel	172 288	170 421	dont cotisations	148 338	154 394
dont autres dépenses	57 152	53 658	dont gestion sur dons	35 007	27 917
			dont soutiens	82 698	81 127
Réunions internes	8 345	25 639			
dont frais de déplacements	8 345	5 428			
Publications et communication	26 142	30 929	Publications et communication	21 296	24 642
dont Palsol	22 087	21 054	dont Palsol	20 850	21 847
Fonctionnement	263 927	280 647	Fonctionnement	287 339	288 080
Achats textile, etc.	3 084	12 659	Vente textiles, etc.	4 593	14 594
Actions en France	300	8 025	Actions en France	0	0
Actions en Palestine	946 518	739 674	Actions en Palestine	945 619	739 673
dont projets versés*	134 816	93 750	dont dons et subventions projets*	222 416	5 360
dont parrainages versés**	268 100	151 000	dont dons parrainages et enfants	397 721	270 855
dont SOS Palestine versés	185 311	66 000	dont dons SOS Palestine	149 741	126 973
dont dotations aux Fonds dédiés ***	310 440	388 926	dont reprise sur Fonds dédiés ***	167 765	303 240
Charges juridiques, financier et exceptionnel****	43 027	42 650	Produits juridiques, financier et exceptionnel****	43 908	44 614
Total	1 256 856	1 083 655		1 281 359	1 086 961
Excédent/Insuffisance (-)	24 503	3 306	Fonds associatif (réserves propres) après affectation du résultat	206 342	209 646

* projets en convention avec l'AFD : dattes vallée du Jourdain et jus de raisin Al Sanabel

** des difficultés bancaires ont bloqué les versements pendant plus de 6 mois ; à fin juin 2022, l'ensemble des retards dans les versements a été rattrapé

*** explication pour les non comptables : les dotations aux Fonds dédiés correspondent à l'ajustement entre les dons reçus pendant une année et le montant reversé dans l'année, en tenant compte (reprises sur Fonds dédiés) de ce qui restait à verser en fin d'année précédente

**** essentiellement des charges ou produits juridiques; le montant élevé tient purement à des règles comptables car les dépenses juridiques réelles sont de 8 K€

L'AFPS à la fête de l'Huma

Pendant ces trois jours de fête et de mobilisation, la Palestine était à l'honneur dans toutes les allées de la Fête et le stand de l'AFPS était rempli en permanence !

Jour 1 : inauguration du stand et Déambulation #LibérezSalah

Après une installation du stand aux aurores par ses militant·es, nous avons été très nombreuses et nombreux pour l'inaugurer à 18 heures, en compagnie de personnalités, parmi lesquelles l'Ambassadrice de Palestine en France Hala Abou Hassira.

Ensuite, un cortège de l'AFPS a investi les allées de la Fête en scandant : « Libérez Salah ! Libérez Salah ! ». Des festivaliers se sont joint à la déambulation. Cette action a permis de faire connaître la situation de Salah Hamouri et d'amplifier le soutien pour sa libération.

L'AFPS a investi les grands écrans des concerts de la Fête pour appeler le public à signer la pétition #StopColonies sur stop-colonies.fr

Jour 2 : trois interventions remarquables et remarquées avec standing ovation !

Après la réussite du premier jour à la Fête de l'Humanité, la journée du samedi était bien remplie !

À 11 heures, l'AFPS, en compagnie d'Elsa Lefort Hamouri et de Leila Shahid, a salué l'intervention de Fabien Gay au Village du Monde et son soutien à Salah Hamouri ainsi que sa condamnation ferme et forte de l'apartheid israélien. Munis de drapeaux et de pancartes, les militantes et militants ont salué cette prise de parole et ont de nouveau appelé à la libération de Salah.

À 14 heures, la salle était comble pour assister au débat « Comment mettre fin à l'apartheid israélien ? ». Proposé par BDS France et l'AFPS, la vice-présidente Anne Tuillon, ainsi que Munther Amira, ami et partenaire de l'AFPS, sont intervenus sur le stand de BDS France avec le Président d'Amnesty International France et Fiona Ben Chekroun, coordinatrice des campagnes BDS en Europe. Les nombreux échanges qui ont suivi les interventions ont été très riches et mobilisateurs. Le moment fort fut notamment le témoignage du jeune Saleh, un enfant franco-palestinien de 12 ans, qui a raconté l'oppression qu'il subit.

À 16 heures, notre stand était rempli de militants et festivaliers venus écouter nos amis et partenaires palestiniens. Munther Amira et Amal Khader, deux résistants vivant respectivement au camp d'Aida de Bethléem et au village de Beita, mènent la lutte sur tous les fronts en Palestine contre la colonisation, l'occupation et l'apartheid israéliens.

Munther nous a présenté les multiples actions extrêmement variées qu'il met en place au sein des comités de résistance populaire dans de nombreuses villes de Cisjordanie occupée : dons de sacs pour les écoliers, protection des plus marginalisés face aux attaques des colons, cueillette des olives... Amal nous a raconté la façon dont elle a organisé la mobilisation des femmes du village de Beita, et l'inventivité qu'elles ont déployée pour réussir à faire partir les colons en juillet 2021. Avec un discours aussi fort qu'émouvant, elle a néanmoins rappelé

la répression féroce à laquelle ce village continue à faire face, alors que 14 jeunes ont été tués par l'armée israélienne en à peine plus d'un an.

À 18 heures, c'est devant une salle pleine à craquer que les dix jeunes rentrés de Palestine dans le cadre de la Mission Découverte proposée par l'AFPS aux 18 - 30 ans ont témoigné. Ils ont rendu compte de ce qu'ils ont vu et vécu pendant deux semaines. Tous les sujets ont été traités avec brio : l'eau, l'agriculture, la culture, la répression, la détention politique, les démolitions de maisons palestiniennes, la violence des colons soutenus par l'armée, le quotidien de leurs pairs étudiants, l'armée israélienne, la résistance palestinienne...

Un constat partagé : c'est un voyage qui a transformé leurs vies. Chacun d'entre eux a terminé la restitution par les mots qu'ils et elles retiennent de ce voyage, parmi lesquels : amour, force, résilience, espoir. C'est sur ces derniers mots que les dix jeunes ont été largement applaudis par une *standing ovation*.

Jour 3 : une journée ensoleillée remplie de riches rencontres et débats

Nous avons passé la journée en musique sur des chansons



palestiniennes. Notre stand n'est pas passé inaperçu et de nombreux et nombreuses festivalier·e·s s'y sont arrêté·e·s, pour y acheter des produits palestiniens, pour y signer la pétition #StopColonies, voir nos expositions sur l'apartheid et sur Gaza, déguster des dattes et du thé à la menthe, pour goûter le fameux snack « zeit o zaatar », ainsi que pour discuter avec nous.

Une délégation de l'AFPS s'est rendue le matin sur le stand du PCF 92 où Amal Khader était invitée avec d'autres résistantes du Kurdistan, du Sahara Occidental, d'Afghanistan et d'Amérique Latine pour y parler du rôle des femmes dans les luttes. L'intervention d'Amal, par son témoignage poignant et l'hommage vibrant qu'elle a rendu à Shireen Abu Aqleh a fait lever toute l'assemblée. Une série d'accolades et de photos de solidarité s'en est suivie. Un moment très fort qui restera dans les mémoires.

À midi, notre débat était rempli pour l'intervention de Véronique Hollebecque de l'AFPS et de Pierre Stambul de l'UJFP (Union juive française pour la paix) pour les 15 ans de blocus à

Gaza. Les vidéos *Gaza Stories* de notre partenaire Iyad Al Astal ont été particulièrement appréciées.

À 14 heures, sur l'invitation de l'Humanité, le Président de l'AFPS Bertrand Heilbronn est intervenu aux côtés de l'Ambassadrice de Palestine Hala Abou Hassira, du journaliste Pierre Barbancey, de la responsable Palestine du Parti Communiste Mathilde Caroly et de notre ami Munther Amira sur le thème : « La solution à deux états est-elle encore possible ? ».

Les prises de parole de Munther Amira et Bertrand Heilbronn ont été particulièrement applaudies. Ce fut l'occasion pour l'AFPS de rappeler avec force ses nombreuses campagnes contre l'apartheid et contre la colonisation aux côtés des Palestiniens et pour le respect du droit international et des droits fondamentaux du peuple palestinien, dont celui à l'autodétermination.

Le soir, nous étions fier·e·s de ce formidable weekend et déjà motivé·e·s pour l'édition 2023 !

DD

À la découverte de la Palestine

Voici jour par jour le périple de 13 jeunes unis par des principes humanistes.

J 1 : après avoir atterri à Tel-Aviv, nous avons rejoint Jérusalem en train. Au cours du trajet, nous observons progressivement un changement de décor : nous passons d'une Jérusalem moderne, occidentale, à une Jérusalem simple, vivante et bruyante.

J 2 ET 3 : nous allons à la périphérie de Jérusalem-Est : Sheikh Jarrah et Silwan. Dans ces quartiers, les habitations sont régulièrement démolies par l'autorité coloniale israélienne.

J 4 : nous commençons notre voyage en Cisjordanie en passant le *checkpoint* de Qalandiya, où nous devons descendre de l'autobus avec nos bagages afin de traverser cette zone de contrôle qui ressemble bien à un parcours pour le bétail. Nous arrivons en fin de soirée à Ramallah.

J 5 : nous découvrons sa banlieue qui subit comme tous les recoins de Cisjordanie des destructions massives.

J 6 : au petit matin nous nous rendons à Farkha, un village proche de Ramallah dirigé par un jeune maire et une municipalité composée essentiellement de jeunes femmes et hommes. C'est une première tant pour ce village que pour les villages environnants.

J 7 : nous entrons pour la première fois dans une université palestinienne, celle de Birzeit à Ramallah, surpris par la dimension et la beauté de l'endroit. L'Université propose des études d'économie, de droit et d'informatique.

Ensuite, en début d'après-midi nous nous rendons dans les locaux d'Al-Haq (organisation palestinienne de défense des droits de l'homme) à Ramallah. Puis c'est Naplouse.

J 8 : nous y rencontrons l'association Tanweer qui a pour objectifs l'entraide et la transmission. Ils ont en ce sens, enseigné à la population locale les premiers secours et réalisé des ma-raudes dans la vallée du Jourdain.

À la suite de cette entrevue, nous nous rendons au camp de

Balata. À l'entrée, un chat mort depuis plusieurs jours, présage de ce que nous verrons par la suite. Le camp est très insalubre, les habitations très proches les unes des autres, les installations électriques non sécurisées.

Après un dernier passage dans la vieille ville de Naplouse nous prenons la route pour Bethléem, ville où Jésus naquit et dont l'architecture contraste avec les autres villes cisjordanien-nes que nous avons visitées.

J 9 : nous visitons le camp d'Aida, beaucoup moins insalubre que celui de Balata à Naplouse.

J 10 ET 11 : nous partons pour Masafer Yatta, ensemble de villages du Sud d'Hébron qui subissent appropriations illégales et massives de terres.

La première soirée restera gravée dans nos mémoires. Après nous être endormis sereinement, nous sommes réveillés en plein milieu de la nuit par un raid dans le village.

Nous descendons avec nos passeports. Des soldats sont armés, certains se cachent dans le noir... Il fut compliqué de retrouver le sommeil cette nuit-là...

J 12 : avant de retourner à Jérusalem nous terminons notre périple cisjordanien par le village bédouin de Ein Samiya dans la banlieue est de Ramallah, où l'école a reçu un ordre de destruction.

Un grand merci aux partenaires rencontrés sur place ! Sans eux ce voyage n'aurait pas été pareil. Un grand merci à l'AFPS de nous avoir fait découvrir la Palestine et la colonisation sous tous les angles, et à la population palestinienne de nous avoir accueillis avec bienveillance et amour dans une situation qui inspire surtout la méfiance envers les étrangers.

Free Palestine !

NS

Les rendez-vous palestiniens du festival d'Avignon

En juillet dernier, l'affiche officielle de la 76^e édition du Festival d'Avignon a fait la part belle à la Palestine : pas moins de quatre spectacles sur la quarantaine présentés.

Le public avignonnais a pu, cette année encore, rencontrer quelques-uns des talents qui irriguent la scène palestinienne en dépit des multiples entraves que lui impose sans cesse l'occupant israélien, tout comme ses puissants thuriféraires français. C'est ainsi que Bashar Murkus a présenté son spectacle *Milk* ; Franck Tortiller et Elias Sanbar, avec *Et la terre se transmet comme la langue*, ont rendu hommage à Mahmoud Darwich ; Carol Sansour et Asmaa Azaizeh ont fait entendre deux approches de la poésie arabe ; et Hanane Hajj Ali a brossé dans *Jogging* les souffrances de quatre femmes au milieu des décombres de leur pays.

Milk : comment vivre après la mort de son enfant ?

Fondateur du théâtre *Khashabi* à Haïfa, Bashar Murkus n'a de cesse de raconter la Palestine ; à sa façon. L'an dernier à Avignon, avec *Le Musée*, une pièce ultra-violente, il présentait la dernière nuit d'un terroriste palestinien avant son exécution par l'occupant israélien. Cette année, il revenait avec *Milk*, un spectacle bouleversant, sans paroles, purement visuel et musical ; un « cauchemar théâtral de l'esthétique post-effondrement » comme il le définit lui-même, qui raconte la douleur des mères ayant perdu leur enfant. *Milk*, le lait en anglais, signifie également « c'est à moi » en arabe. Ici, le lait n'a plus personne pour le boire, c'est du lait perdu. Il coule comme des larmes sur le visage des femmes et inonde progressivement la scène. « *Quand on parle d'histoire, de politique, de guerre, de mort, on oublie ce qui se passe après. La question de l'avenir après le drame est très importante pour moi* », explique le metteur en scène. Comment vivre après la mort de son enfant ?

Au début, l'espace scénique est un terrain plat fait de plaques noires, puis les mouvements et les gestes des personnages bouleversent cet espace qui se transforme en une cage dont on ne peut s'échapper. Il devient une montagne, un mur. Les personnages le subissent ; longtemps. À la fin cependant, ils le façonnent, pour trouver, chacun à sa façon, sa propre manière de vivre avec cette douleur. Naît alors un nouvel enfant, mais il ne peut faire oublier la tragédie du passé : « *c'est ce qui est terrible dans les désastres, ils restent ancrés en nous* ». Avec *Milk*, Bashar Murkus nous montre, une fois de plus, sa stupéfiante capacité à exprimer l'universel de la Palestine, dans un langage poétique, visuel et musical poignant.

Et la terre se transmet comme la langue, un hommage à Mahmoud Darwich

Mahmoud Darwich aimait se définir comme un « poète troyen », missionné pour retrouver l'épopée perdue d'une cité vaincue ; mais aussi impatient d'un retour au port, transformé, riche de la force et de la sagesse acquises au terme d'un long exil forcé. Cet hommage à l'une des plus grandes voix de la Palestine contemporaine, reprend le titre de son célèbre poème *Et la terre se transmet comme la langue*. Création à quatre mains de Franck Tortiller, vibraphoniste et compositeur de jazz, et d'Elias Sanbar, traducteur du poète et ambassadeur de la Palestine auprès de l'Unesco, cet hommage prend la forme d'une odyssée musicale sur la condition des exilés de guerre, l'emprisonnement, mais aussi l'espoir du retour. Six musiciens de jazz, une chanteuse et un récitant donnent vie à cet oratorio brûlant d'actualité, à la fois lyrique et contrasté, écrit et improvisé. La combinaison des différents timbres, des dynamiques et des rythmes met ici en exergue la force des mots.



Carol Sansour

Shaeirat (poétesses) : deux voix de femmes de Palestine

Dans le programme *Shaeirat*, Carol Sansour et Asmaa Azaizeh, font entendre, chacune à leur tour et dans des registres très différents, une poésie envoûtante et sans concession. En première partie, Carol Sansour, accompagnée de Christelle Saez pour la traduction française, dit à travers son recueil de poèmes *À la saison des Abricots* (publié par Heros-Limite), les multiples instants de la vie d'une femme laïque, indépendante et socialement engagée dans un pays occupé. Pour elle, la Palestine n'est pas une cause, « *non pas parce qu'il n'y a pas de cause, mais parce que c'est ma vie. C'est moi* ». Cette agitatrice



Asmaa Azaizeh

culturelle, comme elle se définit elle-même, se présente comme une « poétesse du chaos » : « *j'ai le sentiment que le chaos fait partie de l'expérience de la femme arabe et de la cause palestinienne, qui sont en quelque sorte mes sujets de prédilection* ».

Asmaa Azaizeh (journaliste vivant à Haïfa, elle était la directrice du musée Mahmoud Darwich à Ramallah lors de son ouverture en 2012) propose ensuite *Ne me croyez pas si je vous parle de la guerre*, un spectacle impressionnant, épidermique, sur sa vie en Palestine. Une « performance » composite, faite de poésie, de musique et d'images vidéo dont l'imbrication produit un impact esthétique et émotionnel fort : Asmaa Azaizeh dit ses poèmes en arabe ; Haya Zaatry, compositrice, créatrice de sons, construit un contrepoint à la guitare, au synthétiseur et au chant, pendant que Adam Zuabi y associe un univers d'images vidéo dépouillées de tout événement, sortes de natures mortes remarquablement expressives dans lesquelles vient discrètement s'incruster la traduction française des textes.

Jogging, un parcours entre humour et tragédie

Hanane Hajj Ali est une figure de la scène artistique libanaise. Elle a travaillé dans de nombreuses productions théâtrales et cinématographiques au long de ses 40 ans de carrière. Seule en scène, clown pathétique et déchirant dans sa combinaison noire, elle raconte sa pratique quotidienne du jogging dans les rues de Beyrouth « *pour prévenir l'ostéoporose, l'obésité et la dépression* ». En chemin, nous explique-t-elle, elle « laisse



Hanane Hajj Ali

libre cours à ses rêves, ses désirs, ses espoirs et ses désillusions et court, toujours le même parcours, à Beyrouth, cette ville qui détruit pour rebâtir et qui construit pour redémolir ». À travers quatre personnages de femmes, elle nous décrit un Moyen Orient déchiété par la guerre et une corruption endémique. Elle interpelle le public, basculant sans cesse entre humour sarcastique et épouvantable tragédie. De Médée l'antique, qui sacrifie ses enfants, à Zahra, qui épouse un activiste ultra-religieux et accouche seule dans une prison israélienne, elle illustre avec tendresse différentes façon de répondre à cette terrible question : « *Jusqu'où serions-nous prêtes à aller pour répondre à la douleur ?* »

Ces quatre spectacles ont apporté la preuve, cette année encore, que le soutien aux artistes engagés est une marque de fabrique du festival qui reste ainsi, en dépit des multiples obstacles auxquels il est confronté, un événement majeur de la vie intellectuelle et politique en France. Dans des registres très différents, ces spectacles ont montré une fois de plus – s'il en était besoin – que créativité, talent et beauté sont des armes redoutables contre la censure, l'oppression et le déni de justice. Cette 76^e édition marquait la fin des 9 ans de mandat d'Olivier Py à la direction du Festival. Quelle sera la programmation de l'été 2023 ? La Palestine aura-t-elle encore une place ? Gageons que l'humanisme reconnu de son successeur, Tiago Rodriguès, saura prolonger l'hommage aux peuples opprimés qui, pendant ces 9 ans, a marqué les programmes du Festival. Gageons qu'il saura ne rien céder aux pressions constantes du terrorisme idéologique qui parvient si souvent à rendre muets tant d'hommes et de femmes de médias dès qu'il s'agit d'évoquer « ce pays qui n'existe pas ».

Bernard Devin

Le dimanche 25 septembre, 30 prisonniers politiques palestiniens actuellement en détention administrative viennent de commencer une grève de la faim reconductible. Cette grève a pour but de dénoncer le système de la détention administrative. Il y a actuellement 743 Palestinien·nes détenu·es sous ce régime archaïque, sans charge, sans inculpation, ni jugement, pour une durée inconnue, reconductible indéfiniment par les autorités militaires israéliennes qui y ont massivement recours : depuis 1967, 54 000 Palestiniens ont fait l'objet d'ordres de détention administrative, ce qui équivaut à plus d'un million d'habitants de France. Salah Hamouri fait partie des grévistes. Le droit international prévoit que la détention administrative

n'est autorisée que dans des circonstances exceptionnelles et quand elle est encadrée par des garanties strictes. Mais les autorités israéliennes utilisent la détention administrative envers les Palestiniens depuis des décennies, en parallèle au système judiciaire, qui leur permet de détenir arbitrairement des prisonniers politiques. Elle sert à punir ces personnes pour leurs opinions et leurs affiliations politiques présumées alors qu'elles n'ont commis aucun crime. L'AFPS soutient ces prisonniers qui sont prêts à risquer de mourir pour alerter sur cette politique inhumaine et illégale. Vous pouvez montrer votre soutien à cette grève collective en utilisant #FreeThemAll ou #StopAD

M. S.

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication :
Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Bernard Devin,
Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,
Emmanuelle Morau, Mireille Sève

Président de l'AFPS :
Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy
CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : Printcorp - Saint-Brieuc
6 boulevard Clemenceau - CS 10006
22099 Saint-Brieuc cedex 09

Palestine Solidarité

octobre 2022

redaction-palsol@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
9 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !